

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXV^e ANNEE. - N° 28

VENDREDI 7 AVRIL 2006

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 7 AVRIL 2006

	Pages
Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion du 61 ^e anniversaire de la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation.....	968
VILLE DE PARIS	
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens) (Arrêté du 30 mars 2006) .	915
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV1-2006-010 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement rue du Faubourg Montmartre, à Paris 9 ^e (Arrêté du 25 mars 2006).....	917
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-030 réglementant, à titre provisoire, le stationnement et la circulation générale dans plusieurs voies du 6 ^e arrondissement de Paris (Arrêté du 24 mars 2006).....	918
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2006-054 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans deux voies du 15 ^e arrondissement (Arrêté du 30 mars 2006)...	918
Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance (10 ^e arrondissement) à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (Arrêté du 27 mars 2006).....	919
Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance (12 ^e arrondissement) à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (Arrêté du 27 février 2006).....	919
Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance (19 ^e arrondissement), à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (Arrêté du 27 février 2006).....	920
Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance (17 ^e et 19 ^e arrondissements), à la Direction des Familles et de la Petite Enfance (Arrêté du 27 février 2006).....	921
Nominations de sous-régisseurs de recettes, 1 ^{er} et 2 ^e secteur de la Petite Enfance à la Direction des Familles et de la Petite Enfance.....	922
Direction des Ressources Humaines. — Affectation de deux sous-directeurs de la Commune de Paris.....	924
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité menuisier (Arrêté du 27 mars 2006).....	925

Pavoisement des bâtiments et édifices publics à l'occasion du 61^e anniversaire de la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation.

VILLE DE PARIS

Paris, le 31 mars 2006

L'Adjoint au Maire
chargé de la Prévention,
de la Sécurité,
de l'Organisation
et du Fonctionnement
du Conseil de Paris

NOTE

A l'attention de

*Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissement
et Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
et Directeurs de la Ville de Paris*

A l'occasion du 61^e anniversaire de la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation, les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs de la France, du vendredi 28 avril au mardi 2 mai 2006 au matin.

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint au Maire
chargé de la Prévention, de la sécurité,
de l'organisation et du fonctionnement
du Conseil de Paris*

Christophe CARESCHE

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition du jury de l'épreuve de sélection prévu pour l'établissement du tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe des services de la Commune de Paris au titre de l'année 2006 (Arrêté du 14 mars 2006)..... 925

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition du jury de l'épreuve de sélection prévu pour l'établissement du tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de la Ville de Paris au titre de l'année 2006 (Arrêté du 4 avril 2006)..... 926

Direction des Ressources Humaines. — Mise à disposition d'un agent auprès de l'Union Syndicale C.G.T. services publics parisiens (Arrêté du 31 mars 2006)..... 926

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens) (Arrêté du 30 mars 2006)..... 927

Autorisation donnée à l'association « Maison des Champs » dont le siège social est situé au 16-18, rue du Général Brunet, à Paris 19^e, de créer et faire fonctionner un service d'accompagnement à la vie sociale (Arrêté du 20 mars 2006)..... 929

Fixation du prix de journée 2006 pour l'établissement Foyer Jean Moulin situé 40, avenue Jean Moulin, à Paris 14^e (Arrêté du 27 mars 2006)..... 929

Compte administratif 2004 présenté par la Fondation CASIP-COJASOR pour le service d'accompagnement à la vie sociale situé 8, rue de Pali Kao, à Paris 20^e (Arrêté du 28 mars 2006)..... 929

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'établissement E.H.P.A.D. les parentèles sis 5, rue de l'Indre, à Paris 20^e (Arrêté du 29 mars 2006)..... 930

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement PSA Grenelle sis 57, rue Violet, à Paris 15^e (Arrêté du 29 mars 2006)..... 930

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'établissement « MAPI Saint Simon » situé 127 bis, rue d'Avron, à Paris 20^e (Arrêté du 29 mars 2006)..... 930

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'établissement Maison de retraite La Pirandelle sis 6, rue Pirandello, à Paris 13^e (Arrêté du 29 mars 2006)..... 931

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006 pour 20 postes 931

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006..... 931

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006 pour 20 postes 932

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006..... 932

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Arrêté n° 2006-0624 portant délégation de la signature du Directeur de la politique médicale (Arrêté du 30 mars 2006)..... 932

Arrêté n° 2006/101DG relatif à la désignation des représentants du personnel au sein du Comité Technique Central d'établissement de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. — (Arrêté modificatif du 31 mars 2006) 933

Délibération du Conseil d'Administration du 10 mars 2006 portant déclassement d'emprises et cession de volumes à la SEMADS, ZAC « Corentin Celton » à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) 933

Délibération du Conseil d'Administration du 10 mars 2006 portant déclassement du domaine public de l'Hôpital Maritime à Berck-sur-Mer d'une emprise de terrain, et cession d'un terrain situé à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) 934

Délibération du Conseil d'Administration du 10 mars 2006 portant déclassement du domaine public de l'hôpital Beaujon à Clichy (Hauts-de-Seine) d'une emprise de terrain rue Bardin / rue Jean Walter à Clichy (Hauts-de-Seine) et échange de terrains rue Bardin / rue Jean Walter entre la ville de Clichy (Hauts-de-Seine) et l'AP-HP.... 934

PREFECTURE DE POLICE

Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (Promotion du 1^{er} janvier 2006) (Arrêté du 17 mars 2006)..... 935

Arrêtés n° 2006-20296 et n° 2006-20297 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêtés du 29 mars 2006)..... 938

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-0856 bis portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de 25 aides médico-psychologiques (Arrêté du 13 mars 2006) 938

POSTES A POURVOIR

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de maintenance (F/H) 939

Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'agent technique 939

Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'agent d'accueil et de facturation de catégorie C (F/H) 939

COMMUNICATIONS DIVERSES

Marchés publics. — Avis aux soumissionnaires..... 940
— Avis d'attribution 940
— Procédures adaptées ouvertes 940
— Procédures adaptées restreintes 959

Direction de l'Urbanisme. — Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux..... 961

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 20 mars et le 26 mars 2006..... 961

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 20 mars et le 26 mars 2006 962

Urbanisme. — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 20 mars et le 26 mars 2006 963

Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 20 mars et le 26 mars 2006..... 965

Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 20 mars et le 26 mars 2006 966

Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 20 mars et le 26 mars 2006 967

Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 20 mars et le 26 mars 2006.....	968
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité menuisier.....	968
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H). — Rappel.....	968
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris pour 4 postes de généralistes. — Rappel.....	968

VILLE DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2001 par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux directeurs et chefs de services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 portant réforme des structures générales de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté de structure de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens en date du 31 janvier 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 17 mai 2004 nommant M. Claude GIRAULT, directeur chargé de la Décentralisation et des Relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Claude GIRAULT, directeur chargé de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris est également déléguée à M. Michel TRENTADUE, sous-directeur, à Mme Geneviève ANDRE, sous-directrice, à M. Bernard LANDAU, sous-directeur, à M. Jean-Michel TORCHEUX, sous-directeur, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous leur autorité, à l'exception des décisions relatives aux marchés d'un montant égal ou supérieur à 210 000 € hors taxes et, en cas d'absence et d'empêchement de M. Claude GIRAULT, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les différents services de la direction.

Cette délégation s'étend aux actes figurant à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui ont pour objet :

1. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une pro-

cédure adaptée et relevant de l'article 28 du Code des marchés publics, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

2. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

3. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables :

1. aux actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

2. aux actes et décisions de caractère général intéressant l'ensemble des catégories de personnel ou l'une d'elles ;

3. aux arrêtés pris dans le cadre de la législation relative aux diverses consultations électorales ;

4. aux décisions de nature disciplinaire prises à l'encontre des personnels de toutes catégories quand elles ne sont pas conformes à l'avis émis par le conseil de discipline ;

5. aux arrêtés portant suspension des fonctionnaires de catégorie « A » ;

6. aux ordres de mission pour les déplacements des agents publics de catégorie A, hors du territoire métropolitain, ou à l'intérieur de celui-ci ;

7. aux décisions portant attribution des primes, indemnités, gratifications et avantages indemnitaires au bénéfice des agents de la direction ;

8. aux requêtes au fond déposées au nom de la Mairie de Paris devant la juridiction administrative.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux agents publics de la Sous-Direction de la Décentralisation dont les noms suivent pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans leurs attributions :

M. Philippe BAILLET, chef de service administratif, chef du bureau des élections et du recensement de la population, Mme Suzanne CORONEL-CHERF, attachée principale d'administration, chef du bureau des affaires juridiques et M. Eric DOUET, attaché principal d'administration, chef du bureau du conseil, en gestions locales en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TRENTADUE, sous-directeur, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services de la sous-direction de la décentralisation.

1) Bureau des élections et du recensement de la population :

M. Philippe BAILLET, chef de service administratif, chef du bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-François BARBAUX, attaché principal d'administration, adjoint au chef du bureau :

1. acceptation des dons et legs à caractère mobilier n'excédant pas une valeur unitaire, de 7 622 € et qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

2. mesures conservatoires et d'administration provisoire des biens provenant des dons et legs jusqu'à leur prise en charge par le service affectataire ou par la recette générale des finances ;

3. arrêtés des pièces comptables (dépenses et recettes) relatives à la gestion des biens provenant des libéralités ;

4. communication aux autorités compétentes des statuts des organisations syndicales, de leurs modifications ou dissolutions, et de la liste de leurs membres dirigeants ;

5. décisions de recrutement des personnels vacataires ;

6. arrêtés des états de rémunération des personnels recrutés à l'occasion de travaux à caractère électoral ou relatifs au recensement de la population (y compris versement des charges sociales) ou assimilés ;

7. états des services à valider et attestations de cessation de fonction destinés à l'IRCANTEC concernant d'anciens agents occasionnels employés à des travaux à caractère électoral ou relatifs au recensement de la population, ou assimilés ;

8. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par la sous-direction ;

9. acquisitions sur devis : ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement géré par le bureau ;

10. attestation de service fait figurant sur les factures.

2) Bureau des affaires juridiques :

Mme Suzanne CORONEL-CHEFF, attachée principale d'administration, chef du bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Christine DUFLOUX, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par la sous-direction ;

2. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par le bureau des affaires juridiques ;

3. attestation de service fait figurant sur les factures.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux agents publics de la Sous-Direction de la vie associative dont les noms suivent pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans leurs attributions :

M. Bruno RAVAIL, administrateur hors classe, chef du bureau des subventions aux associations, Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN, administratrice hors classe, chef du Bureau de la vie associative, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ANDRE, sous-directrice, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services de la Sous-Direction de la vie associative.

1) Bureau de la vie associative :

Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN, administratrice hors classe, chef du bureau :

1. pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par le Bureau de la vie associative ;

2. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs, lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par le Bureau de la vie associative, tout particulièrement les crédits relatifs à la création, à l'équipement et au fonctionnement des maisons des associations ;

3. attestation de service fait figurant sur les factures ;

4. certification de la conformité à l'original des divers actes préparés par le Bureau de la vie associative ;

5. toutes correspondances à destination du public et des associations ;

6. ordres de reversement, arrêtés et états de recouvrement relatifs aux Fonds des Maires ;

7. liquidation des dépenses relatives aux Fonds des Maires.

2) Centre parisien de développement de la vie associative :

M. Bernard VACHERON, chargé de mission :

1. certification de la conformité à l'original des divers actes préparés par le centre parisien de développement de la vie associative ;

2. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par le centre parisien de développement de la vie associative ;

3. attestation du service fait figurant sur les factures ;

4. location de locaux et de matériels lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par le centre parisien de développement de la vie associative ;

5. engagements de prestataires extérieurs pour assurer les permanences juridiques et comptables destinées aux responsables associatifs ainsi que l'attestation du service fait y afférente ;

6. toutes correspondances avec les responsables associatifs et à destination du public concernant les activités associatives.

Art. 5. — La signature du Maire de Paris est également déléguée à l'agent public de la Sous-Direction de la Coopération Territoriale dont le nom suit pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans ses attributions :

Mme Anne PETILLOT, architecte voyer en chef à la Sous-Direction de la Coopération Territoriale, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard LANDAU, sous-directeur, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services de la Sous-Direction de la Coopération Territoriale.

Art. 6. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux agents publics de la Sous-Direction des Ressources et de l'évaluation dont les noms suivent pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans leurs attributions :

Mme Angèle ARCHIMBAUD, attachée principale d'administration, chef du bureau des ressources humaines, M. Michel DES BRUERES, attaché d'administration, chef du bureau de l'évaluation et des ressources financières, M. Jacky BOURDIN, chargé de mission, chef du bureau de l'informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel TORCHEUX, sous-directeur, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services de la Sous-Direction des Ressources et de l'évaluation.

1) Bureau des ressources humaines :

Mme Angèle ARCHIMBAUD, attachée principale d'administration, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Marie BERDELLOU, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau :

1. attestations diverses de travail ;

2. décisions d'affectation et de mutation entre les différentes sous-directions, services et bureaux des personnels administratifs de catégorie B et C ;

3. décisions d'affectation et de mutation entre les mairies d'arrondissement des personnels administratifs de catégorie B et C ;

4. arrêtés de temps partiel, congés de maternité, titularisation, nouvelle bonification indiciaire, validation de services ;

5. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par le bureau ;

6. pièces justificatives produites à l'appui des arrêtés concernant les régies des mairies d'arrondissement fonctionnant exclusivement à partir du budget de la commune.

2) Bureau de l'évaluation et des ressources financières :

M. Michel DES BRUERES, attaché d'administration, chef du bureau :

1. acquisition sur devis : bons de commande aux fournisseurs financés sur le budget de la direction ;

2. attestation de service fait figurant sur les décomptes annexés aux factures ;

3. arrêtés des pièces comptables (dépenses et recettes) relatives au fonctionnement de la direction ;

4. toutes décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée relevant de l'article 28 du Code des marchés publics lorsque les crédits sont prévus au budget :

— règlement particulier de la consultation ;

— publication des avis d'annonces légales ;

— passation des commandes ;

— arrêtés des mémoires des fournisseurs ;

— mention spéciale à apposer sur l'exemplaire du marché devant former titre de nantissement ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des marchés ;

— attestation en vue de justifier une avance du crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises.

5. acquisition sur devis : ordres de services, bons de commande, contrats aux fournisseurs, financés sur le budget de fonctionnement ;

6. ordres de reversement, arrêtés et états de recouvrement.

3) Bureau de l'informatique :

M. Jacky BOURDIN, chargé de mission, chef du bureau :

1. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par le bureau de l'informatique ;

2. attestation du service fait figurant sur les factures.

Art. 7. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux agents publics de la mission de la médiation dont les noms suivent pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans leurs attributions :

M. Didier CONQUES, attaché d'administration, responsable de la mission de la médiation et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas REMY, attaché d'administration :

1. tous actes et décisions préparés par la mission de la médiation, à l'exception des décisions relatives aux marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € hors taxes ;

2. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par la mission de la médiation ;

3. attestation du service fait figurant sur les factures ;

4. certification de la conformité à l'original des divers actes préparés par la mission de la médiation.

Art. 8. — La signature du Maire de Paris est également déléguée à l'agent public de la mission de la démocratie locale dont le nom suit pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans ses attributions :

Mme Lucie KAZARIAN, chargée de mission, chef de la mission de la démocratie locale :

1. tous actes et décisions préparés par la mission de la démocratie locale, à l'exception des décisions relatives aux marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € hors taxes ;

2. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par la mission de la démocratie locale ;

3. attestation du service fait figurant sur les factures ;

4. certification de la conformité à l'original des divers actes préparés par la mission de la démocratie locale.

Art. 9. — Les arrêtés en date des 20 février et 7 octobre 2003, 8 avril, 18 mai et 12 juillet 2004 et 12 septembre 2005 portant délégation de signature du Maire de Paris à des agents placés sous son autorité sont abrogés.

Art. 10. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 11. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Secrétaire Général de la Ville de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.

Fait à Paris, le 30 mars 2006

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV1-2006-010 réglementant, à titre provisoire, la circulation et le stationnement rue du Faubourg Montmartre, à Paris 9^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974 portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie entrepris rue du Faubourg Montmartre, à Paris 9^e, il est nécessaire d'y réglementer, à titre provisoire, la circulation et le stationnement ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 25 mars au 7 avril 2006 ;

Arrête :

Article premier. — La circulation sera interdite, à titre provisoire, dans la nuit du 4 au 5 avril 2006 de 20 h à 7 h ; en cas d'intempéries les travaux seront reportés dans la nuit du 5 au 6 avril 2006 dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Faubourg Montmartre (rue du) :

- Entre le boulevard Montmartre et la rue de la Grange Batelière ;

- Entre la rue de Provence et la rue La Fayette.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le stationnement sera interdit, à titre provisoire, du 25 mars au 7 avril 2006 et considéré comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 9^e arrondissement :

— Faubourg Montmartre (rue du) : côté impair, entre la rue de Provence et la rue La Fayette.

Art. 4. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe, et lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 5. — Le couloir bus situé dans la partie de la rue du Faubourg Montmartre comprise entre la rue de Provence et la rue La Fayette (côté pair) sera neutralisé, à titre provisoire, du 25 mars au 7 avril 2006.

Art. 6. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 24 janvier 2000 sont suspendues en ce qui concerne la voie mentionnée à l'article 5 du présent arrêté du 25 mars au 7 avril 2006.

Art. 7. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 25 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

L'Ingénieur en Chef,

Chef de la 1^{re} Section Territoriale de Voirie

Bénédicte PERENNES

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2-2006-030 réglementant, à titre provisoire, le stationnement et la circulation générale dans plusieurs voies du 6^e arrondissement de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, L. 411-1, L. 412-2, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu le décret n° 99-756 du 31 août 1999 relatif aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de remaniement des réseaux E.D.F., il convient à titre provisoire, de réglementer le stationnement et la circulation générale dans plusieurs voies du 6^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 3 avril au 9 juin 2006 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le rue Jean Ferrandi, à Paris 6^e, sera mise en impasse, à titre provisoire, les 10 et 17 avril 2006, à partir de la rue de Vaugirard vers et jusqu'à la rue du Cherche-Midi.

Art. 2. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans les voies suivantes du 6^e arrondissement :

— Cherche-Midi (rue du) : du 3 avril au 26 mai 2006 inclus :
- Côté impair, du n° 87 au n° 91bis (neutralisation de 4 places de stationnement) ;

— Saint-Romain (rue) : du 18 avril au 7 juin 2006 inclus :
- Côté impair, du n° 11 au n° 13 (neutralisation de 3 places de stationnement) ;

— Saint-Romain (rue) : du 3 avril au 26 mai 2006 inclus :
- Côté impair, au droit du n° 19 (neutralisation de 3 places de stationnement) ;

— Saint-Romain (rue) : du 18 avril au 26 mai 2006 inclus :
- Côté impair, du n° 3 au n° 5 (neutralisation de 5 places de stationnement) ;

— Vaugirard (rue de) : du 10 mai au 9 juin 2006 inclus :
- Côté impair, au droit du n° 107 (neutralisation de 3 places de stationnement) ;
- Côté impair, au droit du n° 111 (neutralisation d'une place de stationnement) ;

— Saint-Jean-Baptiste de la Salle (rue) : du 18 avril au 26 mai 2006 inclus :
- Côté impair, du n° 1 au n° 3 (neutralisation de 2 places de stationnement).

Art. 3. — Il sera créé, à titre provisoire, un emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G.-G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne, en vis-à-vis du n° 6 de la rue Saint-Jean-Baptiste de la Salle, du 3 avril au 9 juin 2006 inclus.

Art. 4. — L'utilisation de l'emplacement prévu à l'article 3 ci-dessus par des personnes non titulaires du macaron G.I.G. ou

G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne constitue une infraction à l'article R. 417-11-I-3° du Code de la route.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 6. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 24 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements.— Arrêté n° 2006-054 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation dans deux voies du 15^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation du tramway des Maréchaux Sud, d'importants travaux de voirie nécessitent la mise en sens unique du boulevard du Général Martial Valin et du boulevard Victor, Paris 15^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux qui se dérouleront du 3 au 17 avril 2006 ;

Sur la proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — Les sections de voies suivantes du 15^e arrondissement sont provisoirement mises en sens unique du 3 au 17 avril 2006.

— Général Martial Valin (boulevard du) : depuis la rue Ernest Hemingway vers et jusqu'au boulevard Victor.

— Victor (boulevard) : depuis le boulevard du Général Valin vers et jusqu'à l'avenue de la Porte de Sèvres.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Adjoint au Chef du Service des Déplacements*

Daniel GARAUD

Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance (10^e arrondissement) à la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 1^{er} secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 1^{er} secteur de la petite enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison de l'ouverture de la halte-garderie 55, rue de l'Aqueduc, à Paris 10^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 10^e arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 28 février 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 12 novem-

bre 2003 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (1^{er} secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 10^e arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

— au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris — Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;

— au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;

— à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des régies ;

— à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance — Bureau de Gestion des Crèches ;

— au régisseur intéressé ;

— au suppléant intéressé ;

— aux sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 27 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Laurence LEFEVRE

10^e arrondissement :

N° de la Sous-Régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse
100101	Crèche collective	1, square Alban Satragne	01 55 33 54 75	610 €
100102	Crèche collective	64 bis, avenue Claude Vellefaux	01 42 38 08 28	610 €
100103	Crèche collective	66 bis, avenue Claude Vellefaux	01 42 38 11 27	610 €
100104	Crèche collective	10/12, rue des Récollets	01 44 89 67 30	610 €
100105	Crèche collective	241, rue Lafayette	01 40 36 18 47	610 €
100106	Crèche collective	15, rue Louis Blanc	01 42 03 00 26	610 €
100107	Crèche collective	53, rue d'Hauteville	01 40 22 02 62	610 €
100108	Crèche collective	8, rue Bossuet	01 45 26 29 41	610 €
100504	Halte-garderie	"	"	530 €
100110	Mini crèche collective	26, impasse Sainte Marthe	01 53 19 19 32	230 €
100201	Crèche familiale	21 bis, rue des Petites Ecuries	01 53 34 18 50	610 €
100502	Mini halte-garderie	"	"	230 €
100451	Jardin maternel	17 bis, passage du Buisson Saint-Louis	01 42 00 82 83	610 €
100501	Halte-garderie	10/12, rue des Récollets	01 44 89 60 38	530 €
100503	Halte-garderie	55, rue de l'Aqueduc		530 €

Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance (12^e arrondissement) à la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 1^{er} secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2003 modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des établissements du 1^{er} secteur de la petite enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison, de l'ouverture de la mini crèche collective 49, rue François Truffaut et de la crèche collective 18, rue Maï et Georges Politzer, à Paris 12^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 12^e arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 14 février 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 12 novembre 2003 modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (1^{er} secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 12^e arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris
- Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Secteur des Régies ;
- à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
- Bureau de Gestion des Crèches ;
- au régisseur intéressé ;
- au suppléant intéressé ;
- au sous-régisseur intéressé.

Fait à Paris, le 27 février 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Laurence LEFEVRE

N° de la Sous-Régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse
120101	Crèche collective	11 bis, rue Edouard Robert	01 43 43 20 28	610 €
120102	Crèche collective	14/16, rue Pierre Bourdan	01 46 28 59 62	610 €
120103	Crèche collective	38, quai de la Rapée	01 46 28 59 61	610 €
120104	Crèche collective	295, rue de Charenton	01 43 43 62 99	610 €
120105	Crèche collective	61/63, rue du Rendez-Vous	01 49 28 52 80	610 €
120106	Crèche collective	6, rue Eugénie Eboué	01 43 46 67 09	610 €
120107	Crèche collective	17, rue Lamblardie	01 43 07 38 03	610 €
120108	Crèche collective	6, rue des Jardiniers	01 43 41 35 35	610 €
120109	Crèche collective	43, rue de Picpus	01 43 41 39 10	610 €
120110	Crèche collective	4, rue Marie Laurencin	01 43 41 17 69	610 €
120111	Mini crèche collective	4, rue de Toul	01 43 44 91 00	230 €
120112	Crèche collective	8, rue du Bataillon du Pacifique (1 ^{er} étage)	01 53 18 26 00	610 €
120113	Crèche collective	72, avenue Daumesnil	01 49 28 51 51	610 €
120114	Crèche collective	8, place du Bataillon du Pacifique (2 ^e étage)	01 53 18 27 23	610 €
120116	Crèche collective	7, rue de Cotte	01 44 73 03 78	610 €
120117	Crèche collective	27, rue de Pommard	01 49 28 56 25	610 €
120118	Crèche collective	18, rue Maï et Georges Politzer	01 44 73 84 85	610 €
120119	Crèche collective	49, rue François Truffaut	01 55 78 25 70	610 €
120201	Crèche familiale	43/45, rue de Picpus	01 43 41 57 11	610 €
120501	Halte-garderie	72, rue Claude Decaen	01 43 07 83 37	530 €
120502	Halte-garderie	43, rue de Picpus	01 43 47 13 14	530 €
120503	Halte-garderie	5, rue Paul Dukas	01 44 68 83 25	530 €
120504	Halte-garderie	130 av. Daumesnil	01 44 68 13 61	530 €
120701	Jardin d'enfants OPAC	16, rue Edouard Robert	01 46 28 20 93	460 €

Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance (19^e arrondissement), à la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 2^e secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des

établissements du 2^e secteur de la petite enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison des ouvertures de la halte-garderie Mairie du 19^e — 5/17, place Armand Carrel, à Paris 19^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre le tableau énumérant les établissements du 19^e arrondissement ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 1^{er} février 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 4 février modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (2^e secteur) est modifié en ce sens que le tableau mentionnant les établissements du 19^e arrondissement est abrogé et remplacé par le tableau joint en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le

concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris
- Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Sec-teur des Régies ;
- à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
- Bureau de Gestion des Crèches ;
- au régisseur intéressé ;
- au suppléant intéressé ;
- aux sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 27 février 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Laurence LEFEVRE

Modification de l'arrêté constitutif de sous-régies de recettes dans les établissements de la petite enfance (17^e et 19^e arrondissements), à la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance, 2^e secteur, une régie de recettes et d'avances en vue notamment d'assurer le recouvrement de divers produits ;

Vu l'arrêté municipal du 4 février modifié, instituant à la Direction des Familles et de la Petite Enfance, Sous-Direction de la Petite Enfance une sous-régie de recettes dans chacun des

établissements du 2^e secteur de la petite enfance pour l'encaissement des participations familiales ;

Considérant qu'en raison, des ouvertures de la halte-garderie 17, rue Le Chapelais, à Paris 17^e et de la halte-garderie 16, avenue Simon Bolivar, à Paris 19^e, il convient de procéder à la modification de l'arrêté susvisé et en particulier de reprendre les tableaux énumérant les établissements du 17^e et 19^e arrondissements ;

Vu l'avis conforme du Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France en date du 6 février 2006 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté municipal susvisé du 4 février modifié, instituant une sous-régie de recettes dans chacun des établissements de la Sous-Direction de la Petite Enfance (2^e secteur) est modifié en ce sens que les tableaux mentionnant les établissements du 17^e et 19^e arrondissements sont abrogés et remplacés par les tableaux joints en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance et le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». »

Art. 3. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris
- Bureau du Contrôle de Légalité (2 ex.) ;
- au Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région Ile-de-France — Service Poursuites et Régies Locales, 94, rue Réaumur, 75002 Paris (3 ex.) ;
- à la Directrice des Finances — Bureau F5 — Sec-teur des Régies ;
- à la Directrice des Familles et de la Petite Enfance
- Bureau de Gestion des Crèches ;
- au régisseur intéressé ;
- au suppléant intéressé ;
- aux sous-régisseurs intéressés.

Fait à Paris, le 27 février 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Laurence LEFEVRE

N° de la sous-régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse
170101	Crèche collective	51/66, rue Berzelius	01 42 28 17 80	610 €
170102	Crèche collective	37, rue Bayen	01 45 74 45 95	610 €
170103	Crèche collective	9, rue Lecomte	01 42 28 37 00	610 €
170104	Crèche collective	25, rue Curnonsky	01 48 88 07 29	610 €
170105	Crèche collective	1-3, Bd du Bois le Prêtre	01 58 59 21 10	610 €
170106	Crèche collective	21, rue de l'Etoile	01 58 05 40 35	610 €
170107	Crèche collective	52/54, rue Nollet	01 42 29 73 47	610 €
170108	Crèche collective	30, rue Christine de Pisan	01 44 29 22 55	610 €
170109	Crèche collective	16, avenue Brunetière	01 42 12 82 82	610 €
170110	Crèche collective	10, rue du Caporal Peugeot	01 45 74 83 58	610 €
170111	Crèche collective	84 M, Bld Pereire	01 44 29 23 09	610 €
170112	Mini crèche collective	223 M, Bld Pereire	01 40 68 03 41	230 €
170113	Mini crèche collective	158, rue Legendre	01 58 60 23 00	230 €
170114	Crèche collective	35, rue Dautancourt	01 58 60 28 90	610 €
170115	Crèche collective	9, Villa Sainte Croix	01 58 60 32 15	610 €
170201	Crèche familiale	43, rue Gauthey	01 46 27 68 41	610 €
170202	Crèche familiale	16, avenue Brunetière	01 42 12 82 88	610 €
170401	Jardin d'enfants	28, rue Jacques Kellner	01 46 27 23 42	610 €
170501	Halte-garderie	43, rue Gauthey	01 42 28 11 12	530 €
170502	Halte-garderie	18, rue Salneuve	01 47 66 16 65	530 €

170503	Halte-garderie	27, rue Curnonsky	01 48 88 00 31	530 €
170504	Halte-garderie	6, rue du Caporal Peugeot	01 45 74 84 03	530 €
170505	Halte-garderie	16/20, rue des Batignolles	01 43 87 50 43	530 €
170506	Halte-garderie	59, rue de Berzelius	01 58 59 27 25	530 €
177501	Halte-garderie	17, rue Le Chapelais	01 58 22 27 90	530 €
170701	Jardin d'enfants	4, rue Fernand Pelloutier	01 42 28 19 94	460 €

N° de la sous-régie	Structure	Adresse	Téléphone	Montant d'encaisse
190101	Crèche collective	3, rue de la solidarité	01 53 72 86 60	610 €
190102	Crèche collective	28, rue de Tanger	01 40 36 53 26	610 €
190103	Crèche collective	37, rue Armand Carrel	01 42 08 96 08	610 €
190104	Crèche collective	10, rue Préault	01 53 19 80 85	610 €
190105	Crèche collective	23, avenue René Fonck	01 40 40 28 85	610 €
190106	Crèche collective	34, rue Petit	01 42 03 11 62	610 €
190107	Crèche collective	85, rue Curial	01 40 34 13 10	610 €
190108	Crèche collective	10, rue Curial	01 40 38 30 01	610 €
190109	Mini crèche collective	66, rue de Mouzaïa	01 42 45 56 98	610 €
190110	Crèche collective	8, rue Henri Ribière	01 53 38 85 25	610 €
190111	Crèche collective	18/22, rue Lauzin	01 53 72 86 00	610 €
190112	Crèche collective	7, allée des Eiders	01 40 35 03 32	610 €
190113	Crèche collective	4, place Marcel Achard	01 42 45 40 10	610 €
190114	Crèche collective	21, rue de la Prévoyance	01 42 38 30 92	610 €
190115	Mini crèche collective	7, rue Louise Thulliez	01 42 49 20 96	610 €
190117	Mini crèche collective	7, allée Arthur Honegger	01 53 72 85 40	610 €
190118	Mini crèche collective	18, rue Labois-Rouillon	01 53 35 88 70	610 €
190119	Crèche collective	171, rue de Crimée	01 53 26 85 65	610 €
190120	Crèche collective	13 bis, rue de Rouen	01 40 36 27 43	610 €
190121	Crèche collective	1 bis, passage de Verdun	01 42 06 12 95	610 €
190122	Crèche collective	12, rue Gaston Rebuffat	01 40 35 22 84	610 €
190123	Crèche collective	8/10, rue Joseph Kosma	01 53 19 85 45	610 €
190124	Mini crèche collective	36 bis, quai de la Loire	01 53 19 81 70	610 €
190505	Halte-garderie			530 €
190125	Crèche collective	15/19, cours du 7 ^e Art	01 40 40 21 90	610 €
190201	Crèche familiale	13, rue Alphonse Karr	01 40 35 38 05	610 €
190202	Crèche familiale	129/131, rue de Belleville	01 42 39 05 45	610 €
190203	Crèche familiale	1, rue de l'Oise - Tour G	01 40 05 03 14	610 €
190204	Crèche familiale	3, rue de la solidarité	01 53 72 86 65	610 €
190506	Halte-garderie			530 €
190401	Jardin d'enfants	24, rue de Tanger	01 40 36 53 40	610 €
190402	Jardin d'enfants	20, rue Henri Turot	01 42 45 52 23	610 €
190403	Jardin d'enfants	25, avenue René Fonck	01 40 40 28 81	610 €
190501	Halte-garderie	85, rue Curial	01 40 34 12 54	530 €
190503	Halte-garderie	10, rue Henri Ribière	01 53 38 41 61	530 €
190504	Halte-garderie	202/204, Bld Mac Donald	01 53 26 92 25	530 €
190507	Halte-garderie	10, rue Curial	01 55 26 97 65	530 €
190509	Halte-garderie	Mairie du 19 ^e - 5/7, place Armand Carrel	01 44 52 27 02	530 €
197501	Halte-garderie	16, avenue Simon Bolivar	01 40 40 25 10	530 €
190701	Jardin d'enfants OPAC	24, rue Aphonse Karr	01 40 34 87 09	460 €
190702	Jardin d'enfants OPAC	9, avenue Ambroise Rendu	01 42 06 94 51	460 €
190703	Jardin d'enfants OPAC	6 bis, rue de la Solidarité	01 42 08 16 27	460 €
190704	Jardin d'enfants OPAC	14 bis, avenue Mathurin Moreau	01 42 08 13 63	460 €
190705	Jardin d'enfants OPAC	17, rue de l'Orme	01 42 01 84 05	460 €

Nominations de sous-régisseurs de recettes, 1^{er} et 2^e secteur de la Petite Enfance à la Direction des Familles et de la Petite Enfance.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme HAMM Sandrine, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances

du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 110111 : crèche collective, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme YOUSSEFI Elisabeth, cadre de santé est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et

d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 110115 : crèche collective, à compter du 25 janvier 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme JAROUSSEAU Nathalie, éducatrice de jeunes enfants est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 110501 : halte-garderie, à compter du 25 janvier 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme SAVIC Michèle, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 120113 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle AUDIER Emmanuelle, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 120118 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme MONTEIL Edwige, éducatrice de jeunes enfants est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 120119 : mini crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme BRUNEAU Julie, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 130112 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme POURCELOT Corinne, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 130116 : crèche collective, à compter du 25 janvier 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme JACAMON Isabelle, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 140107 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme TOULON-RAGOIN Maryline, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 150103 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme RICHEZ Anne-Sophie, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 150121 : mini crèche collective, à compter du 25 janvier 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle CORBEL Méline, infirmière est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 160103 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle MONGEREAU Marie-Laure, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 160104 : crèche collective, 160202 : crèche familiale et 160503 : halte-garderie, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, M. MARCHAL Mike, éducateur chef de jeunes enfants est nommé sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes

et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 177501 : halte-garderie, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme ABBES Jadranka, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190108 : crèche collective, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle LE ROUX Pascale, puéricultrice de classe supérieure est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190110 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme ERRAMI Géraldine, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190125 : crèche collective, à compter du 9 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme CHALON Colette, puéricultrice cadre de santé est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190203 : crèche familiale, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme LA CASA Sylvie, éducatrice de jeunes enfants est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190509 : halte-garderie, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle BEE Stéphanie, directrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 197501 : halte-garderie, à compter du 9 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme GAUTHIER Christine, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 200109 : crèche collective, à compter du 9 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme ALLEMAND Sylvie, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 200204 : crèche familiale et 200501 : halte-garderie, à compter du 9 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle MONTEBAULT Mélanie, puéricultrice classe normale est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 060104 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, M. WERNERT Pierre-Emmanuel, puériculteur stagiaire est nommé sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 110110 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mme HACINI Houria, infirmière classe normale est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 130116 : crèche collective, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 12 novembre 2003 modifié, Mlle STANISLAWSKI Laetitia, infirmière est nommée

sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 1^{er} secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 130117 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle PICHOT Armelle, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 140111 : crèche collective, à compter du 9 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme GUIZOUARN Françoise, infirmière est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 150103 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme TURGOT-LARIONOFF Sabine, infirmière est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 150110 : crèche collective et 150202 : crèche familiale, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme LAPLAUD Nelly, éducatrice de jeunes enfants est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 150113 : crèche collective, à compter du 25 janvier 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme LOUBERT Valérie, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 150115 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme de LAPERSONNE Florence, puéricultrice cadre de santé est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 150201 : crèche familiale, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme de LAPERSONNE Florence, puéricultrice cadre de santé est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 150204 : antenne crèche familiale, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme ROOFTHOOF Frédérique, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 170115 : crèche collective, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle LOUNIS Aurélie, éducatrice de jeunes enfants est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 177501 : halte-garderie, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme CAILLET Stéphanie, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 180109 : crèche collective, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme BESSON-PREAUX Véronique, infirmière est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 180115 : crèche collective, à compter du 25 janvier 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme GENES Mathilde, puéricultrice est nommée sous-

régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190104 : crèche collective, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme LARRAT Marie, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190108 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme ELELOUE Maryleine, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190111 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle JOLLY Nathalie, infirmière est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190114 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle BEAUX Christelle, éducatrice de jeunes enfants est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190501 : halte-garderie, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme MIKAELIAN Héléne, éducatrice de jeunes enfants est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 190509 : halte-garderie, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle CANONNE Charlotte, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 200107 : crèche collective, à compter du 27 février 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mlle WILLIAM Adriana, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 200112 : crèche collective, à compter du 27 mars 2006.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 4 février 2005 modifié, Mme GODEFROY-LEPLAT Christine, puéricultrice est nommée sous-régisseur de recettes auprès de la régie de recettes et d'avances du 2^e secteur de la Petite Enfance (Direction des Familles et de la Petite Enfance) pour la 140112 : mini crèche collective et 140203 : crèche familiale, à compter du 25 janvier 2006.

Direction des Ressources Humaines. — Affectation de deux sous-directeurs de la Commune de Paris.

Par arrêtés du Maire de Paris en date du 27 mars 2006,

— M. Jean-Paul COLLAS, sous-directeur de la Commune de Paris à la Direction du Logement et de l'Habitat, est affecté, sur sa demande à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, à compter du 1^{er} avril 2006 et chargé de la Sous-Direction de la vie associative, pour une durée de trois ans.

— A compter de la même date, M. Jean-Paul COLLAS demeure en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

— Mme Geneviève ANDRE, sous-directrice de la Commune de Paris à la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, est affectée, sur sa demande à la Direction du Développement Economique et de l'Emploi, à compter du 1^{er} avril 2006 et chargée de la sous-direction de l'emploi, pour une durée de trois ans.

— A compter de la même date, Mme Geneviève ANDRE demeure en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité menuisier.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D. 308-1 du 25 mars 1991 modifiée, fixant les dispositions statutaires applicables aux corps des ouvriers professionnels et maîtres ouvriers de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 60 des 24 et 25 septembre 2001 portant fixation de la liste des spécialités professionnelles exercées par les fonctionnaires appartenant au corps des maîtres ouvriers ainsi que les modalités d'organisation des concours de recrutement ;

Vu la délibération DRH 54 des 24 et 25 septembre 2001 fixant la nature des épreuves et le règlement des concours externe et interne d'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité menuisier ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité menuisier seront ouverts à partir du 16 octobre 2006 à Paris ou en proche banlieue pour 2 postes.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :
— concours externe : 1 ;
— concours interne : 1.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 5 juin au 6 juillet 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr. Les dossiers d'inscription pourront éga-

lement être retirés ou demandés à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 6 juillet 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La désignation du jury sera effectuée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*La Sous-Directrice du Développement
des Ressources Humaines*
Véronique DUROY

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition du jury de l'épreuve de sélection prévu pour l'établissement du tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe des services de la Commune de Paris au titre de l'année 2006.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D. 7 en date du 22 janvier 1979 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des attachés des services de la Commune de Paris, notamment son article 15 ;

Vu l'arrêté municipal du 19 août 2003 relatif à la composition du jury de l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès à la hors classe des attachés des services de la Commune de Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 7 février 2006 portant ouverture de l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès à la hors classe des attachés des services de la Commune de Paris au titre de l'année 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Le jury de l'épreuve de sélection prévu pour l'établissement du tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe des services de la Commune de Paris au titre de l'année 2006 est ainsi composé :

— Mme Isabelle YENI, présidente, inspectrice à l'Inspection Générale des Affaires Sociales,
— M. Raphaël BRUN, administrateur territorial, Région Ile-de-France,
— Mme Dominique DEMANGEL, maire-adjointe du 18^e arrondissement de Paris,

— M. Jérôme GUEDJ, vice-président du Conseil Général de l'Essonne,

— Mme Marie-Claire MODOT, conseillère en recrutement,

— M. Philippe SANSON, directeur-adjoint chargé de la Sous-Direction des Emplois et des Carrières à la Direction des Ressources Humaines — Mairie de Paris.

Art. 2. — Dans le cas où la présidente du jury serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, M. Raphaël BRUN la remplacerait.

Art. 3. — Un membre de la Commission Administrative Paritaire n° 3, qui sera désigné par tirage au sort, représentera le personnel durant le déroulement de l'épreuve de sélection.

Toutefois il ne pourra pas participer aux délibérations du jury.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Secrétaire Général
de la Ville de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

Direction des Ressources Humaines. — Fixation de la composition du jury de l'épreuve de sélection prévu pour l'établissement du tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de la Ville de Paris au titre de l'année 2006

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les décrets n° 97-559 et 97-560 du 28 mai 1997 fixant le statut particulier et le classement hiérarchique du corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 5 février 2004 relatif à la composition du jury de l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès au principalat des attachés d'administration de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 7 février 2006 portant ouverture de l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de la Ville de Paris au titre de l'année 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Le jury de l'épreuve de sélection prévu pour l'établissement du tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de la Ville de Paris au titre de l'année 2006 est ainsi composé :

— M. Jacques NEGRIER, conseiller d'Etat honoraire, président,

— M. Dominique GIORGI, inspecteur général à l'Inspection Générale des Affaires Sociales,

— Mme Catherine ALFARROBA, maire-adjointe de la Ville de Clichy (92),

— Mme Emmanuelle LEDOUX, conseillère de la Région Ile-de-France,

— Mme Isabelle DUCHEFDELAVILLE, directrice de la Commune de Paris,

— Mme Véronique DUROY, sous-directrice du développement des ressources humaines à la Direction des Ressources Humaines — Mairie de Paris.

Art. 2. — Dans le cas où le président du jury serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, M. Dominique GIORGI le remplacerait.

Art. 3. — Un membre de la Commission Administrative Paritaire n° 2, qui sera désigné par tirage au sort, représentera le personnel durant le déroulement de l'épreuve.

Toutefois, il ne pourra pas participer aux délibérations du jury.

Art. 4. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 avril 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*Le Secrétaire Général
de la Ville de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

Direction des Ressources Humaines. — Mise à disposition d'un agent auprès de l'Union Syndicale C.G.T. services publics parisiens.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la demande de l'Union Syndicale C.G.T. services publics parisiens du 8 février 2006, relative à la décharge totale de service pour raison syndicale de Mme Anita DOMARD, auxiliaire de puériculture, SOI 627839 ;

Arrête :

Article premier. — Il est pris acte de la désignation comme déléguée permanente de l'Union Syndicale C.G.T. services publics parisiens de Mme Anita DOMARD, auxiliaire de puériculture.

Toutes facilités pour l'exécution de sa mission seront accordées à Mme Anita DOMARD qui continuera à être rémunérée par l'administration.

Art. 2. — L'intéressée est rattachée pour sa gestion à la Direction des Ressources Humaines (Bureau des personnels administratifs et techniques).

Art. 3. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté à compter du 1^{er} avril 2006.

Fait à Paris, le 31 mars 2006

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu les arrêtés mettant, en tant que de besoin, certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris ;

Vu l'arrêté de structure de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens en date du 31 janvier 2006 ;

Vu l'arrêté en date du 17 mai 2004 nommant M. Claude GIRAULT, directeur chargé de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil Général est déléguée à M. Claude GIRAULT, directeur chargé de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la direction, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil Général est également déléguée à : M. Michel TRENTADUE, sous-directeur, à Mme Geneviève ANDRE, sous-directrice, à M. Bernard LANDAU, sous-directeur, à M. Jean-Michel TORCHEUX, sous-directeur, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous leur autorité, à l'exception des décisions relatives aux marchés d'un montant égal ou supérieur à 210 000 € hors taxes, et en cas d'absence et d'empêchement de M. Claude GIRAULT, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les différents services de la direction.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables :

1. aux actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;
2. aux actes et décisions à caractère général intéressant l'ensemble des catégories de personnel ou l'une d'elles ;
3. aux arrêtés pris dans le cadre de la législation relative aux diverses consultations électorales ;
4. aux décisions de nature disciplinaire prises à l'encontre des personnels de toutes catégories quand elles ne sont pas conformes à l'avis émis par le conseil de discipline ;
5. aux arrêtés portant suspension des fonctionnaires de catégorie « A » ;
6. aux ordres de mission pour les déplacements des agents publics de catégorie A, hors du territoire métropolitain, ou à l'intérieur de celui-ci ;
7. aux décisions portant attribution des primes, indemnités, gratifications et avantages indemnitaires au bénéfice des agents de la direction ;
8. aux requêtes au fond déposées au nom du Département de Paris devant la juridiction administrative.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour les actes énumérés ci-dessous et pour

les affaires entrant dans leurs attributions aux agents publics de la Sous-Direction de la Décentralisation dont les noms suivent :

M. Philippe BAILLET, chef de service administratif, chef du bureau des élections et du recensement de la population, Mme Suzanne CORONEL-CHERF, attachée principale d'administration, chef du bureau des affaires juridiques et M. Eric DOUET, attaché principal d'administration, chef du bureau du conseil en gestions locales, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TRENTADUE, sous-directeur, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services de la Sous-Direction de la Décentralisation.

Bureau des élections et du recensement de la population :

M. Philippe BAILLET, chef de service administratif, chef du bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-François BARBAUX, attaché principal d'administration, adjoint au chef du bureau :

1. acceptation des dons et legs à caractère mobilier n'excédant pas une valeur unitaire de 7 622 € et qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
2. mesures conservatoires et d'administration provisoire des biens provenant des dons et legs jusqu'à leur prise en charge par le service affectataire ou par la recette générale des finances ;
3. arrêtés des pièces comptables (dépenses et recettes) relatives à la gestion des biens provenant des libéralités ;
4. communication aux autorités compétentes des statuts des organisations syndicales, de leurs modifications ou dissolutions, et de la liste de leurs membres dirigeants ;
5. décisions de recrutement des personnels vacataires ;
6. arrêtés des états de rémunération des personnels recrutés à l'occasion de travaux à caractère électoral ou relatifs au recensement de la population (y compris versement des charges sociales) ou assimilés ;
7. états des services à valider et attestations de cessation de fonction destinés à l'IRCANTEC concernant d'anciens agents occasionnels employés à des travaux à caractère électoral ou relatifs au recensement de la population, ou assimilés ;
8. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et divers actes préparés par la sous-direction ;
9. acquisitions sur devis : ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement géré par le bureau ;
10. attestation de service fait figurant sur les factures.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans leurs attributions aux agents publics de la Sous-Direction de la vie associative dont les noms suivent :

M. Bruno RAVAIL, administrateur hors classe, chef du bureau des subventions aux associations, Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN, administratrice hors classe, chef du Bureau de la vie associative, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ANDRE, sous-directrice, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services de la Sous-Direction de la vie associative.

1) Bureau de la vie associative :

Mme Isabelle CHAUVENET-FORIN, administratrice hors classe, chef du bureau :

1. pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par le Bureau de la vie associative ;
2. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs, lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par le Bureau de la vie associative, tout particulièrement les crédits relatifs à la création, à l'équipement et au fonctionnement des maisons des associations ;
3. attestation de service fait figurant sur les factures ;

4. certification de la conformité à l'original des divers actes préparés par le Bureau de la vie associative ;

5. toutes correspondances à destination du public et des associations.

2) Centre parisien de développement de la vie associative :

M. Bernard VACHERON, chargé de mission :

1. certification de la conformité à l'original des divers actes préparés par le centre parisien de développement de la vie associative ;

2. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par le centre parisien de développement de la vie associative ;

3. attestation du service fait figurant sur les factures ;

4. location de locaux et de matériels lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par le centre parisien de développement de la vie associative ;

5. engagements de prestataires extérieurs pour assurer les permanences juridiques et comptables destinées aux responsables associatifs ainsi que l'attestation du service fait y afférente ;

6. toutes correspondances avec les responsables associatifs et à destination du public concernant les activités associatives.

Art. 5. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée à l'agent public de la Sous-Direction de la Coopération Territoriale dont le nom suit pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans ses attributions :

Mme Anne PETILLOT, architecte voyer en chef à la Sous-Direction de la Coopération Territoriale, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard LANDAU, sous-directeur, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services de la Sous-Direction de la Coopération Territoriale.

Art. 6. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans leurs attributions aux agents publics de la Sous-Direction des ressources et de l'évaluation dont les noms suivent :

Mme Angèle ARCHIMBAUD, attachée principale d'administration, chef du bureau des ressources humaines, M. Michel DES BRUERES, attaché d'administration, chef du bureau de l'évaluation et des ressources financières, M. Jacky BOURDIN, chargé de mission, chef du bureau de l'informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel TORCHEUX, sous-directeur, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services de la Sous-Direction des ressources et de l'évaluation.

1) Bureau de l'évaluation et des ressources financières :

M. Michel DES BRUERES, attaché d'administration, chef du bureau :

1. acquisition sur devis : bons de commande aux fournisseurs financés sur le budget de la direction ;

2. attestation de service fait figurant sur les décomptes annexés aux factures ;

3. arrêtés des pièces comptables (dépenses et recettes) relatives au fonctionnement de la direction ;

4. toutes décisions concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée relevant de l'article 28 du Code des marchés publics lorsque les crédits sont prévus au budget :

— règlement particulier de la consultation ;

— publication des avis d'annonces légales ;

— passation des commandes ;

— arrêtés des mémoires des fournisseurs ;

— mention spéciale à apposer sur l'exemplaire du marché devant former titre de nantissement ;

— certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des marchés ;

— attestation en vue de justifier une avance du crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises.

5. acquisition sur devis : ordres de services, bons de commande, contrats aux fournisseurs financés sur le budget de fonctionnement ;

6. ordres de reversement, arrêtés et états de recouvrement.

2) Bureau de l'informatique :

M. Jacky BOURDIN, chargé de mission, chef du bureau :

1. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par le bureau de l'informatique ;

2. attestation du service fait figurant sur les factures.

Art. 7. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans leurs attributions aux agents publics de la mission de la médiation dont les noms suivent :

M. Didier CONQUES, attaché d'administration, responsable de la mission de la médiation et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas REMY, attaché d'administration :

1. tous actes et décisions préparés par la mission de la médiation, à l'exception des décisions relatives aux marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € hors taxes ;

2. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par la mission de la médiation ;

3. attestation du service fait figurant sur les factures ;

4. certification de la conformité à l'original des divers actes préparés par la mission de la médiation.

Art. 8. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans ses attributions à l'agent public de la mission de la démocratie locale dont le nom suit :

Mme Lucie KAZARIAN, chargée de mission, chef de la mission de la démocratie locale :

1. tous actes et décisions préparés par la mission de la démocratie locale, à l'exception des décisions relatives aux marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur à 90 000 € hors taxes ;

2. ordres de service et bons de commande aux fournisseurs lorsque les crédits sont inscrits au budget géré par la mission de la démocratie locale ;

3. attestation du service fait figurant sur les factures ;

4. certification de la conformité à l'original des divers actes préparés par la mission de la démocratie locale.

Art. 9. — Les arrêtés de délégation de signature en date du 15 novembre 2002, du 20 février 2003 et du 18 mai 2004 sont abrogés.

Art. 10. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 11. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;

— M. le Receveur Général des Finances ;

— M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

— M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens.

Fait à Paris, le 30 mars 2006

Bertrand DELANOË

Autorisation donnée à l'association « Maison des Champs » dont le siège social est situé au 16-18, rue du Général Brunet, à Paris 19^e, de créer et faire fonctionner un service d'accompagnement à la vie sociale.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, articles R. 313-1 à R. 313-10 ;

Vu l'avis favorable émis par le comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale d'Ile-de-France dans sa séance du 27 janvier 2006 ;

Arrête :

Article premier. — Autorisation est donnée à l'association « Maison des Champs » dont le siège social est situé au 16-18, rue du Général Brunet, à Paris 19^e, de créer et faire fonctionner pour une durée de quinze ans, un service d'accompagnement à la vie sociale prenant en charge des adultes souffrant de troubles psychiques stabilisés disposant d'un domicile, d'une capacité 45 places, situé 16-18, rue du Général Brunet, 75019 Paris.

Art. 2. — La présente autorisation est acquise à compter de la visite de conformité dans les conditions prévues aux articles D. 313-11 à D. 313-14 du Code de l'Action Sociale et des Familles et sous réserve de la production d'un avis favorable de la commission de sécurité.

Art. 3. — Faute de commencement d'exécution du présent arrêté dans un délai de trois ans à compter de la réception par le demandeur de sa notification, l'autorisation donnée à l'article premier sera caduque.

Art. 4. — Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 5. — Le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont la notification sera faite au demandeur et qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 20 mars 2006

Pour Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,
et par délégation,

*Le Directeur Général des Services
administratifs du Département de Paris*

Pierre GUINOT-DELÉRY

Fixation du prix de journée 2006 pour l'établissement Foyer Jean Moulin situé 40, avenue Jean Moulin, à Paris 14^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants,

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre IV et en son livre III, titre I,

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006,

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

Arrête :

Article premier. — Pour l'établissement Foyer Jean Moulin situé 40, avenue Jean Moulin, à Paris (75014), le prix de journée 2006 est fixé comme suit à compter du 1^{er} avril 2006 : 111,17 €.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

Art. 3. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 27 mars 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Compte administratif 2004 présenté par la Fondation CASIP-COJASOR pour le service d'accompagnement à la vie sociale situé 8, rue de Pali Kao, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 7 juillet 1997 autorisant M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général à signer au nom et pour le compte du Département de Paris, une convention avec le Comité d'Action Sociale Israélite de Paris et d'Ile-de-France pour son service d'accompagnement et de suite situé 8, rue de Pali Kao à Paris, 20^e ;

Vu la convention signée conformément à cette délibération le 30 juillet 1997 ;

Vu la convention signée le 29 septembre 2000 entre le Département de Paris et la Fondation CASIP-COJASOR sise 8, rue de Pali Kao, à Paris 20^e arrondissement,

Vu le Compte administratif présenté par la fondation pour l'exercice 2004 ;

Arrête :

Article premier. — Le Compte administratif 2004 présenté par la Fondation CASIP-COJASOR pour le service d'accompagnement à la vie sociale qu'elle gère 8, rue de Pali Kao, 75020 Paris est arrêté, après vérification, à la somme de 39 796,67 €.

Art. 2. — La participation du Département de Paris pour ses 13 ressortissants au titre de 2004 est de 36 553,66 €.

Art. 3. — Le solde à verser par le Département de Paris est de 13 722,90 €.

Art. 4. — La Sous-Direction de l'Action Sociale est chargée de l'application de la présente décision.

Fait à Paris, le 28 mars 2006

Pour le Maire de Paris
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'établissement E.H.P.A.D. les parentèles sis 5, rue de l'Indre, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Le tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement E.H.P.A.D. les parentèles sis 5, rue de l'Indre, 75020 Paris, est fixé à 72,52 € T.T.C. Le tarif applicable aux personnes âgées de moins de 60 ans est de 86,63 € T.T.C. Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2006.

Art. 2. — Les tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement déjà cité, et établis en fonction du niveau de dépendance, sont fixés comme suit et également applicables à compter du 1^{er} avril 2006.

- G.I.R. 1 et 2 : 17,61 € T.T.C. ;
- G.I.R. 3 et 4 : 11,18 € T.T.C. ;
- G.I.R. 5 et 6 : 4,73 € T.T.C.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 4. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 29 mars 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement PSA Grenelle sis 57, rue Violet, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance de l'établissement PSA Grenelle sis 57, rue Violet, 75015 Paris, établis en fonction du niveau de dépendance, sont fixés comme suit :

- G.I.R. 1 et 2 : 17,74 €,
- G.I.R. 3 et 4 : 11,26 €,
- G.I.R. 5 et 6 : 4,78 €.

Art. 2. — Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2006.

Art. 4. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 5. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 29 mars 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'établissement « MAPI Saint Simon » situé 127 bis, rue d'Avron, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs journaliers afférents à l'hébergement pour les 32 places habilitées à l'aide sociale dans l'établissement : MAPI Saint Simon situé 127 bis, rue d'Avron, sont fixés à 69 € T.T.C. pour une chambre simple et à 58,65 € T.T.C. pour une chambre double.

Art. 2. — Ces tarifs journaliers afférents à la dépendance dans ce même établissement sont fixés à :

- G.I.R. 1 et 2 : 14,08 € T.T.C. ;
- G.I.R. 3 et 4 : 8,94 € T.T.C. ;
- G.I.R. 5 et 6 : 3,79 € T.T.C.

Art. 3. — Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2006.

Art. 4. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 5. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 29 mars 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation des tarifs journaliers 2006 afférents à l'hébergement et à la dépendance de l'établissement Maison de retraite La Pirandelle sis 6, rue Pirandello, à Paris 13^e.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles en son livre II, titre III et en son livre III, notamment les articles R. 314-1 à R. 314-196 et R. 351-1 à R. 351-41 ;

Vu les propositions budgétaires formulées par l'établissement pour l'année 2006 ;

Sur proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

Arrête :

Article premier. — Le tarif journalier 2006 afférent à l'hébergement de l'établissement Maison de retraite La Pirandelle sis 6 rue Pirandello, 75013 Paris, est fixé à 70,59 €. Le tarif applicable aux personnes âgées de moins de 60 ans est de 86,17 €. Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2006.

Art. 2. — Les tarifs journaliers 2006 afférents à la dépendance de l'établissement déjà cité, et établis en fonction du niveau de dépendance, sont fixés comme suit et également applicables à compter du 1^{er} avril 2006 :

- G.I.R. 1 et 2 : 20,05 € ;
- G.I.R. 3 et 4 : 12,72 € ;
- G.I.R. 5 et 6 : 5,51 €.

Art. 3. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de la Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19).

Art. 4. — La Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 29 mars 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,
et par délégation,

*La Directrice de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006 pour 20 postes.

- 1 — Mme MENDRAS-DAVEZAC DE CASTERA Cécile
- 2 — Mlle PICHON Sabrina
- 3 — Mlle REGIS Odile
- 4 — Mme BAHA-MOHDEL Fatima
- 5 — Mme BELISAIRE-PETIT Isabelle
- 6 — M. MARIE Vincent
- 7 — Mme BLANC-TRON Caroline
- 8 — Mlle TASSAOUI Smhane
- 9 — Mlle SOULYVONG Daravanh
- 10 — Mlle DEMUTH Florence
- 11 — Mlle POUGNARD Sandrine
- 12 — Mlle DAYET Célia
- 13 — Mme LUCAS-BREBION Mélanie
- 14 — M. SMIECHOWSKI Joël
- 15 — Mlle FERGA Jennifer
- 16 — Mme CHABERT-GHEORGHIEV Carole
- 17 — Mme LAADJEL-SAFERTABI Karima
- 18 — Mlle ONESTA Tania
- 19 — M. STEPHAN Cyril
- 20 — Mlle ROC Christine.

Arrête la présente liste à 20 (vingt) noms.

Fait à Paris, le 29 mars 2006

La Présidente du Jury

Marie-Louise DUSSAUCY

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours externe pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éven-

tuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

- 1 — Mlle PEYRACHE Estelle
- 2 — Mlle ROCHE Caroline
- 3 — Mme KORTAS Hela
- 4 — Mlle MAGDELEINE Muriel
- 5 — Mlle HAYET Sandrine.

Arrête la présente liste à 5 (cinq) noms.

Fait à Paris, le 29 mars 2006

La Présidente du Jury

Marie-Louise DUSSAUCY

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006 pour 20 postes.

- 1 — Mlle DIAZ Patricia
- 2 — Mlle TOUBI Murielle
- 3 — Mme CESARI Martine
- 4 — Mlle BOUTELOUP Sophie
- 5 — Mme POULALION-COLOMER Danièle
- 6 — Mme VANDERZWALM-SEGUIN Véronique
- 7 — Mme NAL Séverine
- 8 — Mlle FADLI Nacéra
- 9 — Mme WAGNER-BAPTISTE Sandrine
- 10 — Mme ERERE-GUITTON Anne Cécile
- 11 — Mme GALLMANN Paulette
- 12 — Mme GERARD-SULMA Martine
- 13 — Mme LEROY DHAUSSY Marie Luce
- 14 — Mme BOUNAIX Claudine
- 15 — Mme AVENEL-LIBRI Patricia
- 16 — Mme CHERY-MARTIN Michèle
- 17 — Mlle FEDSI Nadine
- 18 — Mlle AESCHLIMANN Sophie
- 19 — Mlle BEGRANGER Jacqueline
- 20 — Mme VIOLETTE Audrey.

Arrête la présente liste à 20 (vingt) noms.

Fait à Paris, le 29 mars 2006

La Présidente du Jury

Marie-Louise DUSSAUCY

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des secrétaires médicaux et sociaux du Département de Paris ouvert à partir du 2 janvier 2006,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

- 1 — Mme PLANCHON Nicole

- 2 — Mlle COURTOIS Marie Priscilla
- 3 — Mlle FONDET Odile
- 4 — Mme COLONNA CECCALDI-LAMBEAU Marie José
- 5 — Mme SANDERS-PERE Evelyne
- 6 — M. EUGENE Jude
- 7 — Mlle BARBEY Nathalie.

Arrête la présente liste à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 29 mars 2006

La Présidente du Jury

Marie-Louise DUSSAUCY

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Arrêté n° 2006-0624 portant délégation de la signature du Directeur de la politique médicale.

Le Directeur de la politique médicale,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 714-5-1 et R. 716-3-20,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2004-0107 DG du 27 avril 2004 donnant délégation de compétences au directeur de la politique médicale.

Vu l'arrêté directeur n° 2004-3390 du 25 novembre 2004 relatif aux compétences et à l'organisation de la Direction de la Politique Médicale,

Vu l'arrêté directeur n° 2005-0116 DG du 6 juin 2005 nommant le Professeur Jean NAVARRO, directeur de la politique médicale,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Professeur Jean NAVARRO, directeur de la politique médicale, délégation de signature est donnée à M. Philippe SUDREAU, adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale tous les actes, arrêtés et décisions visés à l'article 1^{er} de l'arrêté directeur n° 2004-0107 DG susvisé.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SUDREAU, adjoint au directeur, délégation de signature est donnée à :

— M. Jean-François SAUVAT, sous-directeur, chargé de la relation avec les universités.

— M. Patrick CAMPHIN, directeur de 1^{re} classe, chef de la Mission Urgences et Risques Sanitaires (MURS).

— Mme Nicole CHARPIOT, directrice de 1^{re} classe, chef du Service des Activités Médico-Techniques et Investissements Mobiliers (SAMTIM).

— Mme le Docteur Elisabeth FERY-LEMONNIER, praticien hospitalier, chef du Département des Activités Médicales (DAM).

— Mme le Docteur Anne BURONFOSSE, PH, chef du département de l'information médicale par intérim (DIM).

— M. le Professeur Eric LEPAGE, PU-PH, directeur du projet système d'information patient.

A l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale les actes de toute nature ressortissant à leurs attributions respectives.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme le Dr Elisabeth FERY-LEMONNIER, praticien hospitalier, chef du Département des Activités Médicales (DAM), délégation de signature est donnée à Mme Florence LALARDRIE, directeur 1^{re} classe, adjointe au chef du Département des Activités Médicales, à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale, les actes de toute nature ressortissant aux attributions, du Département des Activités Médicales (DAM).

Art. 4. — Délégation permanente de signature est donnée à Mme Francine PORTENGUEN, chef du Département des Personnels Médicaux (DPM-gp), à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale, les décisions, les actes administratifs et, d'une manière générale, les actes de toute nature ressortissant à ses attributions.

Art. 5. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francine PORTENGUEN, chef du Département des Personnels Médicaux (DPM-gp), délégation de signature est donnée à Mme Sabine RIVET, directeur 3^e classe, adjointe au chef du Département du Personnel Médical, à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale, les actes de toute nature ressortissant aux attributions, du Département du Personnel Médical (DPM-gp).

Art. 6. — Au sein du Département des Personnels Médicaux (DPM-gp) visé à l'article 4 ci-dessus, délégation permanente de signature est donnée à Mme Marie-Joseph DEAL, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale les décisions, actes administratifs et, d'une manière générale, les actes de toute nature concernant la gestion des internes, des résidents, des faisant fonction d'internes et des étudiants hospitaliers.

Art. 7. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Nicolas BEST, directeur 1^{re} classe, chef du Département de la Recherche Clinique et Développement (DRCD), à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale, les actes et conventions ressortissant à ses attributions en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche biomédicale, à promotion AP-HP et à promotion industrielle, ainsi que les actes et conventions ressortissant aux attributions de la mission de valorisation de la recherche et des brevets.

Art. 8. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean NAVARRO, directeur de la politique médicale par intérim, délégation de signature est donnée à Mme Martine TRANCHE, attachée d'administration hospitalière principale, pour ce qui ressort des attributions de l'organisation interne et communication.

Art. 9. — Les arrêtés directoriaux n° 2005-0345 du 6 avril 2005 et le n° 2005-0842 du 24 juin 2005 sont abrogés.

Art. 10. — Le Directeur de la Politique Médicale et les personnes désignées aux articles 1 à 8 sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 mars 2006

Professeur Jean NAVARRO

Arrêté n° 2006/101DG relatif à la désignation des représentants du personnel au sein du Comité Technique Central d'établissement de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. — Modificatif.

La Directrice Générale
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6144-4 dans sa version issue de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991, R. 714-17-1 et R. 714-17-21 dans leur version issue du

décret n° 92-443 du 15 mai 1992, R. 716-3-15 dans sa version issue du décret n° 92-1098 du 2 octobre 1992 ;

Vu l'arrêté directorial n° 2003-0323 DG du 10 décembre 2003 relatif à la répartition des sièges au sein du Comité Technique Central d'établissement de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directorial n° 2003-3856 du 23 décembre 2003 relatif à la désignation des représentants du personnel au sein du Comité Technique Central d'établissement de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Vu la demande présentée par le syndicat C.F.D.T. en date du 10 mars 2006 (démission de Mme KIENTZI Odile) ;

Le Secrétaire Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, entendu ;

Arrête :

Article premier. — La composition des membres du Comité Technique Central d'établissement est modifiée comme suit :

Collège C :

Pour le syndicat C.F.D.T. :

Représentant du personnel suppléant : M. Pierre MARTINEZ.

Art. 2. — Le Secrétaire Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et le Directeur du Personnel et des Relations Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 mars 2006

Pour la Directrice Générale
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Jean-Marc BOULANGER

Délibération du Conseil d'Administration du 10 mars 2006 portant déclassement d'emprises et cession de volumes à la SEMADS, ZAC « Corentin Celton » à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine).

Le Conseil,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-1-10^e et R. 716-3-7 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le mémoire de M. le Secrétaire général relatif à la zone d'aménagement concerté (ZAC) Corentin Celton à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), en ce qu'il concerne la cession dans l'îlot D ;

Vu le plan de l'hôpital Corentin Celton ;

Vu la délibération n° A-6b du Conseil d'Administration de l'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris du 27 mai 2004 qui autorise la cession de l'îlot D pour 7 700 m² de S.H.O.N. ;

Vu le certificat de désaffectation des terrains nécessaires à l'agrandissement de l'îlot D ;

Vu le protocole d'accord signé le 25 mai 2004 ;

Délibère :

Article premier. — Est rapporté partiellement l'article 2 de la délibération du Conseil d'Administration n° A-6b du 27 mai 2004, à savoir la cession du terrain défini dans l'article 1 de cette délibération, et dans la troisième catégorie du protocole d'accord signé le 25 mai 2004, à savoir l'îlot D, d'une superficie de 2 346 m² environ, destiné à la construction de la nouvelle maison de retraite Lasserre, pour une S.H.O.N. de 7 700 m² environ.

Art. 2. — Est autorisé le déclassement du domaine public des terrains nécessaires à l'agrandissement de l'îlot D :

- un terrain Y 92, d'une superficie de 18 m²
- une partie du terrain n° Y 90 d'une superficie de 643 m²

situés dans la ZAC Corentin Celton à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) et dépendants du domaine public hospitalier.

Art. 3. — Est autorisée la cession, au profit de la SEMADS, au prix de 7 010 000 €, des lots de volumes :

- n° 1, destiné à de la voirie publique ;
- n° 2, pour la réalisation de la maison de retraite ;
- n° 3, pour la réalisation des parkings s'y rattachant.

Art. 4. — Est autorisée la constitution des servitudes nécessaires à la réalisation de ces cessions.

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Le Secrétaire

Pour le Président
Le Président suppléant

Délibération du Conseil d'Administration du 10 mars 2006 portant déclassement du domaine public de l'Hôpital Maritime à Berck-sur-Mer d'une emprise de terrain, et cession d'un terrain situé à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Le Conseil,

Vu le Code de la santé publique, en particulier ses articles L. 6143-1-10° et R. 716-3-7 ;

Vu le mémoire de M. le Secrétaire général relatif au terrain situé à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) : déclassement du domaine public de l'Hôpital Maritime à Berck-sur-Mer d'une emprise de terrain ; cession d'un terrain situé à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) ;

Vu les courriers de la société Immoser-Conseils des 6 juillet 2005 ; 15 septembre 2005, 16 novembre 2005 et 5 janvier 2006 et le courriel du 28 février 2006 ;

Vu les courriers de la S.A. du Hainaut des 3 janvier et 27 janvier 2006 ;

Vu le certificat de désaffectation du 22 février 2006 et le plan du site objet de la cession ;

Vu le plan de situation ;

Délibère :

Article premier. — Est constatée la désaffectation et est autorisé le déclassement du domaine public de l'Hôpital Maritime de Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) de l'emprise de 27 800 m² environ issue de la parcelle cadastrée section BO n° 63 située le long de l'avenue Saint Exupéry ;

Art. 2. — Est autorisée la cession à la S.A. du Hainaut, dont le siège social est situé 40, Bld Saly à Valenciennes (59312), de l'emprise de 27 800 m² environ issue de la parcelle cadastrée section BO n° 63 située le long de l'avenue Saint Exupéry pour un montant de 3 240 000 € pour 18 000 m² S.H.O.N. autorisées, 135 € par m² S.H.O.N. jusqu'à 20 000 m² et au-delà une valorisation à 67,50 € par m² S.H.O.N. pour tout m² supplémentaire aux conditions principales suivantes :

- maintien de la crèche sur le site ;
- 10 à 15 logements réservés au personnel de l'AP-HP ;
- signature d'une promesse de vente avec remise d'une caution émanant d'un établissement bancaire français de premier rang, d'un montant représentant 5 % du prix, au plus tard à la date du dépôt des demandes d'autorisations de réhabiliter et de construire ;

— sous conditions suspensives de l'obtention, des autorisations administratives purgées de tout recours pour 18 000 m² S.H.O.N. minimum.

— rétrocession gratuite du parking à la ville de Berck-sur-Mer ;

— prise en charge par l'acquéreur du coût de la dépollution éventuelle du site avec prise en charge des études d'évaluation des risques et ensuite des travaux jusqu'à concurrence de 120 000 € T.T.C. Si le coût des études et travaux est supérieur, le dépassement sera à la charge de l'AP-HP étant entendu qu'au-delà d'un certain seuil, l'Assistance Publique — Hôpitaux de Paris pourrait renoncer à la transaction ;

— association de l'AP-HP dans l'évolution du projet architectural ;

— prise en charge par l'acquéreur de la remise aux normes de la rampe d'accès à la plage pour les fauteuils roulants,

sous réserve de l'estimation de la Direction des Services Fiscaux.

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Le Secrétaire

Pour le Président
Le Président suppléant

Délibération du Conseil d'Administration du 10 mars 2006 portant déclassement du domaine public de l'hôpital Beaujon à Clichy (Hauts-de-Seine) d'une emprise de terrain rue Bardin / rue Jean Walter à Clichy (Hauts-de-Seine) et échange de terrains rue Bardin / rue Jean Walter entre la ville de Clichy (Hauts-de-Seine) et l'AP-HP.

Le Conseil,

Vu le Code de la santé publique, en particulier ses articles L. 6143-1-10° et R. 716-3-7 ;

Vu le mémoire de M. le Secrétaire général relatif aux parcelles situées rue Bardin et rue Jean Walter à Clichy (Hauts-de-Seine) : déclassement du domaine public de l'hôpital Beaujon à Clichy (Hauts-de-Seine) d'une emprise de terrain rue Bardin / rue Jean Walter à Clichy (Hauts-de-Seine) ; échange de terrains rue Bardin / rue Jean Walter entre la ville de Clichy (Hauts-de-Seine) et l'AP-HP ;

Vu l'avis de la Direction des Services Fiscaux des Hauts-de-Seine Nord en date du 1^{er} mars 2006 ;

Vu le courrier de la ville de Clichy du 31 janvier 2006 ;

Vu le courrier de l'AP-HP du 26 janvier 2006 ;

Vu le certificat de désaffectation du 22 février 2006 et le plan de situation ;

Délibère :

Article premier. — Est constatée la désaffectation et est autorisé le déclassement du domaine public de l'hôpital Beaujon à Clichy (Hauts-de-Seine) de l'emprise de 1 318 m² environ de la parcelle cadastrée section G n° 128 située rue Bardin — rue Jean Walter ;

Art. 2. — Est autorisé l'échange entre la ville de Clichy et l'AP-HP des terrains, situés rue Bardin / rue Jean Walter, soit le terrain de 1 318 m² issu de la parcelle cadastrée section G n° 128, appartenant à l'AP-HP et un terrain de 648 m², issu de la parcelle cadastrée section G n° 40, appartenant à la ville de Clichy pour un montant de soule au profit de l'AP-HP de 696 800 € dont le paiement interviendra en deux versements égaux en 2007 et 2008.

Fait à Paris, le 10 mars 2006

Le Secrétaire

Pour le Président
Le Président suppléant

PREFECTURE DE POLICE

Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale (Promotion du 1^{er} janvier 2006).

Le Préfet de Police,

Vu le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

Vu le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux agents de la Préfecture de Police dont les noms suivent :

ECHELON OR :

Cabinet du Préfet de Police :

— Mme Nicole VIEL, épouse DEROSIER, n° d'identification : 84.995, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Service des Affaires Immobilières :

— M. Jean-Paul PASQUALE, n° d'identification : 98.768, maître ouvrier principal ;

— M. Dominique CHAPIER, n° d'identification : 87.765, maître ouvrier principal.

Direction des Ressources Humaines :

Sous-Direction des Personnels :

Service Accueil :

— Mme Françoise FONTE, épouse PARROT, n° d'identification : 51.029, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— Mme Mireille ALEXANDRE, épouse SAURET, n° d'identification : 84.364, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Françoise PERRAULT, épouse NESPOLO, n° d'identification : 84.362, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Sylvie CASABIANCA, n° d'identification : 54.420, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Martine GRANGE, épouse ROUGIER, n° d'identification : 93.211, adjoint administratif principal de 2^e classe.

Direction des Finances, de la Commande Publique et de la Performance :

Service de la commande publique :

— Mme Dominique DEBERTHE, épouse FROMENTIN, n° d'identification : 86.275, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Direction de la Police Générale :

— Mme Martine SCHWARTZ, épouse DODINET, n° d'identification : 47.216, secrétaire administratif de classe normale ;

— Mme Paulette BAUDREY, épouse FONTAINE, n° d'identification : 52.047, secrétaire administratif de classe normale ;

— Mme Micheline PILLARD, épouse TANCHE, n° d'identification : 92.950, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— Mme Eveline NOT, épouse MOERS, n° d'identification : 93 266, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— Mme Martine BAILON, épouse MAURICETTE, n° d'identification : 83.417, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— M. Jean MOYSAN, n° d'identification : 50.408, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— Mme Martine COURBET, épouse LE ROCH, n° d'identification : 87.660, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Michèle ROULOT, épouse MORIN, n° d'identification : 53.490, adjoint administratif principal de 2^e classe.

Direction des Transports et de la Protection du Public :

— Mme Martine MARTIN, n° d'identification : 50.957, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Laboratoire Central :

— Mme Françoise MARTIN, épouse BONIN, n° d'identification : 50.943, secrétaire administratif de classe supérieure.

ECHELON VERMEIL :

Cabinet du Préfet de Police :

Sous-Direction des Services Administratifs :

— Mme Roselyne DOMINIQUE, épouse IVANOV, n° d'identification : 308.875, secrétaire administratif de classe supérieure.

Service des Affaires Juridiques et du Contentieux :

— Mme Catherine BARITON, épouse TORRES, n° d'identification : 308.047, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Secrétariat Général de la zone de Défense de Paris :

— Mme Jacqueline RADIGUE, n° d'identification : 305.589, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Direction des Ressources Humaines :

Sous-Direction des Personnels :

Service Accueil :

— Mme France BESSE, épouse JOYAS, n° d'identification : 99.958, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Service de Gestion des Personnels de l'Administration Générale :

— Mme Françoise POUYADE, épouse AULAY, n° d'identification : 308.866, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Service de Gestion des Personnels de l'Administration Générale (Bureau des rémunérations et pensions) :

— Mme Paule BELIN, épouse COUJI, n° d'identification : 308.852, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— Mme Chantal MICHEL, n° d'identification : 99.757, adjoint administratif principal de 2^e classe.

Service de la Formation :

— Mme Nicole ADAM, épouse FILLIATRE, n° d'identification : 99.324, secrétaire administratif de classe normale ;

— Mme Marie José ORNANO, n° d'identification : 303.264, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Direction des Finances, de la Commande Publique et de la Performance :

Sous-Direction des Affaires Financières :

— M. Gérard CHEVALLIER, n° d'identification : 306.944, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Service des Affaires Immobilières :

— M. Alain PINAULT, n° d'identification : 308.833, agent de maîtrise de 1^{re} catégorie ;

— Mme Hélène CARISTAN, n° d'identification : 308.044, secrétaire administratif de classe supérieure ;

— Mme Monique AYRAL, épouse MAILLE, n° d'identification : 94.220, technicien supérieur principal ;

— Mme Ria PANEL, épouse LANCEREAU, n° d'identification : 332.753, adjoint administratif ;

— Mme Maria-Silvina MENDES, épouse SOARES, n° d'identification : 99.095, ouvrier nettoyeur de 3^e catégorie ;

— Mme Aïcha BAQADIR, épouse TABET, n° d'identification : 98.531, ouvrier nettoyeur de 3^e catégorie ;

— Mme Khadija BOUKRI, n° d'identification : 98.931, ouvrier nettoyeur de 2^e catégorie ;

— Mme Zahra BENKADDI, épouse BENAADI, n° d'identification : 98.946, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Zahra LAHNINE, n° d'identification : 99.108, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie.

Direction opérationnelle des Services Techniques et Logistiques :

— Mme Catherine GUILLARD, épouse BOGAERTS, n° d'identification : 99.854, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

Direction opérationnelle des Services Techniques et Logistiques (Sous-Direction des systèmes d'information et de communications) :

— M. Daniel DUMAY, n° d'identification : 87.761, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ;

— Mme Pauline LAPLUME, épouse MOUTOUSSAMY, n° d'identification : 77.149, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— M. Pierre MARRACO, n° d'identification : 99.681, agent technique contractuel.

Direction de la Police Générale :

— Mme Dominique NICOT, n° d'identification : 304.408, secrétaire administratif de classe supérieure ;

— Mme Jocelyne ADER, n° d'identification : 305.616, secrétaire administratif de classe supérieure ;

— Mme Annick GUILLERME, n° d'identification : 308.124, secrétaire administratif de classe supérieure ;

— Mme Raymonde GIBELIN, épouse FOULON, n° d'identification : 99.722, secrétaire administratif de classe normale ;

— Mme Evelyne GOSSEC, n° d'identification : 305.396, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— Mme Damienne CALABER, n° d'identification : 305.600, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— Mme Sylviane LEMPEREUR, épouse CADART, n° d'identification : 309.089, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— M. Jean-Jacques VALEZY, n° d'identification : 308.140, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— M. Daniel REGNIER, n° d'identification : 305.304, adjoint administratif ;

— Mme Denise BALTHAZARD, n° d'identification : 304.524, adjoint administratif ;

— Mme Marie-José GUILLOU, épouse PLAZANET, n° d'identification : 76.538, adjoint administratif ;

— Mme Marie-Claire AGRICOLE, épouse BRAGANCE, n° d'identification : 303.209, agent administratif de 1^{re} classe.

— M. Claude FOLIGUET, n° d'identification : 94.816, agent administratif de 1^{re} classe ;

— Mme Evelyne ARPINO, n° d'identification : 305.635, agent des services techniques de 1^{re} classe.

Direction des Transports et de la Protection du Public :

— Mme Josiane LE NOE, épouse DERIEN, n° d'identification : 65.618, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

Institut Médico Légal :

— Mme Micheline LECOQ, n° d'identification : 306.413, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— M. Louis-Philippe BEAUJARD, n° d'identification : 322.208, identificateur principal.

Sous-Direction du Commerce et des Transports :

— M. Alain DUHAU, n° d'identification : 310.458, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ;

— Mme Christiane GUILLOU, épouse QUILICHINI, n° d'identification : 76.910, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— M. Jean-Luc ALBERTINI, n° d'identification : 306.396, préposé chef ;

— M. Fernand TRUDEMP, n° d'identification : 304.410, préposé chef ;

— Mme Yvette MORVAN, épouse BEULAYGUE, n° d'identification : 355.807, préposé.

Laboratoire Central :

— M. Hervé BAZIN, n° d'identification : 308.859, ingénieur ;

— M. Mesmin Jocelyn MARIIGNALE, n° d'identification : 308.858, technicien de classe supérieure.

Laboratoire de Toxicologie :

— Mme Martine NELLO, épouse IVANCIC, n° d'identification : 94.988, adjoint administratif principal de 2^e classe.

Direction de la Police Urbaine de Proximité (Service du stationnement payant et des enlèvements) :

— Mme Nadine GRUMETZ, épouse QUONIAM, n° d'identification : 76.647, agent principal de surveillance de Paris ;

— Mme Gisèle ROUILLE, épouse LAUDE, n° d'identification : 76.848, agent principal de surveillance de Paris ;

— Mme Catherine NICHON, épouse BRACONNE, n° d'identification : 76.888, agent technique de surveillance de Paris ;

— Mme Danielle PASCO, épouse PROIX, n° d'identification : 76.949, agent technique de surveillance de Paris ;

— Mme Marie-Ginette MIELLE, n° d'identification : 76.735, agent technique de surveillance de Paris ;

— Mme Françoise DELESTRE, n° d'identification : 76.993, agent technique de surveillance de Paris ;

— Mme Jacqueline HOPQUIN, épouse PARREIRAL, n° d'identification : 77.061, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Paulette BACHELOT, n° d'identification : 77.010, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Janine COCHET, épouse THYUUX, n° d'identification : 77.069, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Jeanine SCHIMMER, épouse GARZIERA, n° d'identification : 76.987, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Denise DUJARRIER, épouse FONTAINE, n° d'identification : 76.905, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Jeannick GROSSOT, n° d'identification : 77.064, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Bernadette LEVIN, n° d'identification : 77.058, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Monique GUERREAU, épouse CHAUVVELLY, n° d'identification : 76.989, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Chantal DUPONT, n° d'identification : 76.405, agent de surveillance de Paris.

Direction de l'Ordre Public et de la Circulation :

— Mme Marie-Claire BALDINI, n° d'identification : 76.685, agent principal de surveillance de Paris.

ECHELON ARGENT :**Cabinet du Préfet de Police :**

— M. Robert BADRIGNANS, n° d'identification : 307.998, agent contractuel.

Service des Affaires Juridiques et du Contentieux :

— Mme Marie-Elisabeth COUTURIER épouse GENIN, n° d'identification : 328.560, secrétaire administratif de classe normale ;

— Mme Marie-Claire BERTRAND, épouse BILLECOQ, n° d'identification : 329.584, secrétaire administratif de classe normale.

Direction des Ressources Humaines :

Sous-Direction des Personnels :

Service de Gestion des Personnels de la Police Nationale (Bureau des rémunérations et pensions) :

— Mme Brigitte HENIN, n° d'identification : 329.362, adjoint administratif principal de 2^e classe.

Service de la Formation :

— Mme Thérèse TRAN, épouse PHAM MINH TAM, n° d'identification : 328.172, adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Sous-Direction de l'Action Sociale :

— Mme Corinne TENTI, n° d'identification : 328.544, assistant socio-éducatif principal ;

— M. Pascal GERINTE, n° d'identification : 336.933, secrétaire administratif de classe normale ;

— Mme Chaïbia ACHAB, n° d'identification : 351.289, agent administratif de 2^e classe.

Service des Affaires Immobilières :

— M. Fabrice PERDOUX, n° d'identification : 342.338, maître ouvrier ;

— M. Gilles DOUILLET, n° d'identification : 339.692, maître ouvrier ;

— Mme Nicole PUECHAVIC, épouse GIOVENALE, n° d'identification : 339.038, adjoint administratif.

— Mme Chhai Ny AM, épouse BIDAN, n° d'identification : 315.620, ouvrier nettoyeur de 3^e catégorie ;

— Mme Ghislène GARABIN, épouse OBISSON, n° d'identification : 315.647, ouvrier nettoyeur de 3^e catégorie ;

— Mme Lakhfia CHAOUKI, n° d'identification : 99.325, ouvrier nettoyeur de 3^e catégorie ;

— M. Ahcene RAMDANI, n° d'identification : 315.892, ouvrier nettoyeur de 3^e catégorie ;

— Mme Ginette DUNAT, n° d'identification : 99.343, ouvrier nettoyeur de 2^e catégorie ;

— Mme Chantal DUNAT, n° d'identification : 99.398, ouvrier nettoyeur de 2^e catégorie ;

— Mme Nadine CHHAY, épouse SAM, n° d'identification : 99.299, ouvrier nettoyeur de 2^e catégorie ;

— Mme Lucette QUESTIER, épouse LEAN, n° d'identification : 315.669, ouvrier nettoyeur de 2^e catégorie ;

— Mme Agathe MUFI, épouse JOPHA, n° d'identification : 317.818, ouvrier nettoyeur de 2^e catégorie ;

— Mme Maria Adelia DOS SANTOS FERREIRA, n° d'identification : 68.113, ouvrier nettoyeur de 2^e catégorie ;

— Mme Aline FIRPION, épouse CEVA, n° d'identification : 317.987, ouvrier nettoyeur de 2^e catégorie ;

— Mme Rose-Marie LORBEL, n° d'identification : 317.732, ouvrier nettoyeur de 2^e catégorie ;

— Mme Elisabeth PRSA, épouse ZNEBELJ, n° d'identification : 68.946, ouvrier nettoyeur de 2^e catégorie ;

— Mme Sthan SUON, n° d'identification : 99.291, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Marie Sylviane SAMINADEN, n° d'identification : 317.743, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Irène HAGEGE, n° d'identification : 98.824, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Maddalena DI FILIPPO, n° d'identification : 315.458, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Nicaise DURANVILLE, n° d'identification : 315.627, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie.

— Mme Ouahchia DRAOU, épouse SALHI, n° d'identification : 315.554, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Hélène CAROLIN, n° d'identification : 68.057, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Alexandrine SOLESME, n° d'identification : 315.619, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Tamou RACHIDI, épouse DJABRI, n° d'identification : 99.156, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Dinarda CONDINHO, épouse BATISTA, n° d'identification : 317.768, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Georgette LEPARLIER, n° d'identification : 317.820, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Maria Antonia LOPEZ CARCELA, épouse PAZ, n° d'identification : 317.778, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Martine GOSSET, n° d'identification : 98.810, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Cécilia REDONDO RUIZ, épouse NUNEZ, n° d'identification : 68.787, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Fatou SIDIBE, épouse SANOGO, n° d'identification : 68.153, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Rabha ASKANE, n° d'identification : 318.204, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Aïcha MIRI, n° d'identification : 315.595, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Rosa PASCUAL MARTI, épouse VICENTE, n° d'identification : 68.967, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie ;

— Mme Rahmouna BENNAFLA, épouse NEUMAN, n° d'identification : 315.466, ouvrier nettoyeur de 1^{re} catégorie.

Direction opérationnelle des Services Techniques et Logistiques :

— Mme Florence MOREAU, épouse PITOU, n° d'identification : 332.839, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— M. Patrick ALANIC, n° d'identification : 332.868, agent des services techniques de 2^e classe.

Direction opérationnelle des Services Techniques et Logistiques (Sous-Direction des systèmes d'information et de communications) :

— Mme Isabelle MORAND, épouse LAURENT, n° d'identification : 336.813, adjoint administratif principal de 2^e classe (téléphoniste) ;

— Mme Valérie CHAUMEIL, n° d'identification : 337.908, agent technique contractuel.

Direction de la Police Générale :

— Mme Christine GUINET, épouse POIGNANT, n° d'identification : 337.961, secrétaire administratif de classe normale ;

— Mme Simone JANIW, n° d'identification : 325.409, secrétaire administratif de classe normale ;

— M. Pierre HUBLER, n° d'identification : 340.542, adjoint administratif principal de 1^{re} classe ;

— Mme Christine LAHALLE, épouse BOMME, n° d'identification : 336.645, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Murielle THIMON, épouse FILET, n° d'identification : 339.662, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Jacqueline LEFORESTIER, épouse LAM, n° d'identification : 329.768, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— M. Didier HERITEAU, n° d'identification : 340.609, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Véronique LE SERGENT, épouse DE MATOS, n° d'identification : 335.756, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— M. Armand CLEMENT, n° d'identification : 341.449, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Patricia MIGNON, épouse VAN REUSEL, n° d'identification : 336.737, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Bernadine CITRONNELLE, épouse VALMAR, n° d'identification : 336.735, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Nathalie CHATELAIN, n° d'identification : 339.538, adjoint administratif principal de 2^e classe ;

— Mme Louisiane JANIN, n° d'identification : 77.272, adjoint administratif.

Direction des Transports et de la Protection du Public :

— Mme Catherine D'ALMEIDA, épouse D'ALMEIDA-DECHELLE, n° d'identification 329.750, secrétaire administratif de classe normale ;

— Mme Martine AUDAIRE, épouse HURTAUD, n° d'identification : 331.203, adjoint administratif.

Sous-Direction du Commerce et des Transports :

— M. Patrick TIDAS, n° d'identification : 339.177, préposé chef adjoint ;

— Mme Percinette NIJEAN, épouse THOMAS, n° d'identification : 332.689, préposé ;

— M. Thierry DOITEAU, n° d'identification : 341.625, préposé.

Direction de la Police Urbaine de Proximité (Service du stationnement payant et des enlèvements) :

— Mme Sylviane BOURA, épouse STYRANEC, n° d'identification : 339.646, agent principal de surveillance de Paris ;

— Mme Catherine OUDIN, épouse CONSTANT, n° d'identification : 339.639, agent principal de surveillance de Paris ;

— Mme Patricia GESINA, épouse NOIRTIN, n° d'identification : 332.742, agent technique de surveillance de Paris ;

— Mme Nadia LHOPE, épouse VANDENBERGHE, n° d'identification : 331.417, agent technique de surveillance de Paris ;

— M. Moussa SULLIMAN, n° d'identification : 339.654, agent technique de surveillance de Paris ;

— Mme Josiane GERMANY, épouse SUZANON, n° d'identification : 339.637, agent technique de surveillance de Paris ;

— M. Daniel PILLON, n° d'identification : 339.628, agent technique de surveillance de Paris ;

— Mme Martine BRIDOUX, épouse BOISSELIER, n° d'identification : 77.433, agent de surveillance de Paris ;

— M. Lionel LEROY, n° d'identification : 339.643, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Romaine BERNADINE, n° d'identification : 339.717, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Gilberte PANCRACE, épouse BEVIS-PANCRACE, n° d'identification : 339.633, agent de surveillance de Paris.

— Mme Brigitte GAILLOT, épouse PETIT, n° d'identification : 339.641, agent de surveillance de Paris ;

— Mme Paulette PONS, n° d'identification : 339.166, agent de surveillance de Paris.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mars 2006

Pierre MUTZ

Arrêtés n° 2006-20296 et n° 2006-20297 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Arrêté n° 2006-20296 :

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. David PETERSEN, né le 26 février 1986, à Paris 20^e.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 mars 2006

Pierre MUTZ

Arrêté n° 2006-20297 :

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Erich PETERSEN, civil, né le 23 septembre 1956 à Tunis (Tunisie).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 29 mars 2006

Pierre MUTZ

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2006-0856 bis portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de 25 aides médico-psychologiques.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles L. 123-4 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 123-43 modifié et R. 123-44 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 19 octobre 2005 modifié, portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 22 du 26 mars 1999 fixant le statut particulier applicable au corps des aides-soignants du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 105 du 21 octobre 2005 modifiant les dispositions statutaires applicables au corps des aides-soignants du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° E-5 du 29 octobre 1996 modifiée, fixant la liste des corps du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris dont l'accès est ouvert aux ressortissants de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

Arrête :

Article premier. — Un concours sur titres pour le recrutement de 25 aides médico-psychologiques au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, sera organisé à partir du 7 juin 2006.

Art. 2. — Les dossiers de candidature pourront être retirés du jeudi 13 avril au mardi 25 avril 2006 au Service des Ressources Humaines — Section des Concours — Bureau 6409 — 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex 12.

Les dossiers demandés par voie postale devront être accompagnés d'une enveloppe autocollante, format 32 cm x 22,5 cm libellée aux nom et adresse du candidat et affranchie à 1,22 € (tarif en vigueur à la date des inscriptions).

Art. 3. — La période du dépôt des dossiers d'inscription est fixée du jeudi 13 avril au vendredi 12 mai 2006 — 16 h 30. Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés ou expédiés après cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La composition du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 mars 2006

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
et par délégation,

La Directrice Générale

Bernadette COULON-KIANG

POSTES A POURVOIR

Crédit Municipal de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'agent de maintenance (F/H).

Rattaché au service maintenance, votre mission sera de participer aux différentes opérations techniques de premier niveau liées à l'entretien technique et à la maintenance du patrimoine.

Vous assurerez principalement : le contrôle des équipements et des installations d'alimentation en eau (sanitaires et fontaine), le diagnostic des pannes, le suivi de l'entretien et l'exécution des réparations nécessaires.

Vous participerez également, au sein d'une équipe polyvalente, aux autres domaines de maintenance : électricité, petites réparations...

Compétences et savoir-faire :

— C.A.P. métiers du bâtiment et connaissances de bases dans les principaux corps de métiers du B.T.P. (Plomberie ; électricité ; ...);

— Sens du travail en équipe et disponibilité.

Vous disposez d'une première expérience dans ce domaine, et la connaissance du Crédit Municipal de Paris serait un plus.

Poste ouvert à un agent de catégorie C filière ouvrière, ou non titulaire par équivalence.

Adressez vos candidatures avant le samedi 15 avril 2006 (lettre de motivation et C.V.) à :

— Par courrier : M. le Directeur Général, Service Ressources Humaines, 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris.

— Par mél : ngaborieau@creditmunicipal.fr.

Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'agent technique.

LOCALISATION

Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement — 1, place d'Italie, Paris 13^e.

NATURE DU POSTE

Attributions :

- Electricité force motrice ;
- Eau chaude et froide sanitaires ;
- Dépannage de 1^{er} niveau des matériels de cuisines et de laverie ;
- Menuiserie et serrurerie ;
- Peinture et faux plafonds ;
- Etude et réalisation et/ou contrôle de tous les travaux nécessaires dans ces mêmes domaines.

Conditions particulières : expérience similaire exigée et accréditation électricité basse tension.

Poste à pourvoir à compter du 17 mai 2006.

Caisse des Ecoles du 14^e arrondissement. — Avis de vacance d'un poste d'agent d'accueil et de facturation de catégorie C (F/H).

Nombre de poste disponible : 1.

Profil du poste : il assure la réception du public, procède à la mise en place et au suivi de la facturation des repas pour les enfants et les adultes en périodes scolaires et extra-scolaires et participe à l'accueil téléphonique. Il procède à l'inscription et à la facturation de séjours de vacances avec hébergement.

Horaire de travail : entre 8 h 30 et 17 h — permanence jusqu'à 19 h 30 en septembre et octobre.

Contrat : C.D.D. de 3 mois renouvelable 1 fois.

Contact : veuillez envoyer votre C.V. et lettre de motivation à la Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75675 Paris cedex 14.

COMMUNICATIONS DIVERSES

MARCHES PUBLICS

Avis aux soumissionnaires

Les marchés selon la procédure adaptée lancés par la Ville et le Département de Paris et dont le montant est compris entre 10 et 90 000 € sont regroupés au sein de cette rubrique.

Les marchés selon la procédure adaptée et avis d'appel publics à la concurrence dont le montant excède les 90 000 € sont disponibles dans leur intégralité sur le site internet de la Mairie de Paris www.paris.fr.

*
* *

Avis d'attribution

Direction du Développement Economique et de l'Emploi.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, a approuvé en sa séance du 27 février 2006, la liste des actions de formation professionnelle intitulées « Passerelles linguistiques vers l'emploi » destinées à permettre aux parisiens à la recherche d'un emploi de se perfectionner en français et d'acquérir une première qualification dans un métier (Programme Départemental d'Aide à l'Emploi 2006).

La liste des marchés attribués dans ce cadre, et passés en application de l'article 30 du C.M.P. est consultable aux heures de bureau, pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance à l'adresse suivante : Direction du Développement Economique et de l'Emploi — Bureau de la Promotion de l'Emploi et de la Formation — 32, bd Henri IV, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 61 39 — Télécopie : 01 42 76 81 25.

Procédures adaptées ouvertes

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des Ecoles du 13^e — 1, place d'Italie, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 08 13 20 — Télécopie : 01 43 31 49 96.

Objet du marché : achat à bons de commande sur un an de matériels de cuisine. Lot 1 : matériel de cuisson. Lot 2 : matériel de laverie. Lot 3 : matériel divers.

Lieu d'exécution : Paris 13^e.

Documents à présenter lors du dépôt de candidature et de l'offre : références pour des prestations similaires et proposition financière. Les candidats intéressés pourront se procurer le cahier des charges à la Caisse des Ecoles uniquement en le demandant par télécopie au 01 43 31 49 96.

Modalités de transmission des candidatures et offres : par courrier ou déposé à la Caisse des Ecoles du 13^e — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

Date limite de remise des plis : 2 mai 2006.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : achat divers de matériels de cuisine.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 18, rue Jean Zay, à Paris 14^e.

Date prévisionnelle d'achat : juillet 2006.

Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris ; par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : le 28 avril 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges paraphé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat ;
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail ;
- R.I.B.

Critères de jugement des offres :

- Qualité du matériel proposé (40 %) ;
- Prix (40 %) ;
- Qualité technique de l'entreprise (20 %). (Réalizations passées, moyens mis en œuvre pour ce chantier).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique qui organisera une visite avec l'ensemble des candidats. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — Chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : lessivages des murs, travaux de peinture.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 18, rue Jean Zay, à Paris 14^e.

Date prévisionnelle des travaux : semaines 32/33.

Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges paraphé à chaque page ;

- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat ;
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Critères de jugement des offres :

- Prix (40 %).
- Moyens mis en œuvre sur ce chantier (40 %).
- Réalisations antérieures sur ce type de chantier (20 %).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Identification de l'organisme qui a passé le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : coupe légume spécial collectivité de 1 500 watts. Dim : L 600 x P 720 x H 1 225 mm.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 15, rue Antoine Chantin, à Paris 14^e.

Date prévisionnelle d'achat : août 2006.

Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : 12 mai 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges paraphé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat ;
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Critères de jugement des offres :

- Qualité du matériel proposé (50 %).
- Prix (50 %).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : démontage de placard bois, lessivages de murs, travaux de peinture.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 130, rue d'Alésia, à Paris 14^e.

Date prévisionnelle des travaux : juillet/août 2006.

Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges paraphé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat ;
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Critères de jugement des offres :

- Prix (40 %).
- Moyens mis en œuvre sur ce chantier (40 %).
- Réalisations antérieures sur ce type de chantier (20 %).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : un conservateur négatif, une armoire de maintien en température, de tôles pâtisseries.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 15, rue Antoine Chantin, à Paris 14^e.

Date prévisionnelle d'achat : août 2006.

Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : 12 mai 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges paraphé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat :
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Critères de jugement des offres :

- Qualité du matériel proposé (50 %).
- Prix (50 %).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : ouvre-boîtes électriques, ouverture de toutes boîtes de 50 à 270 mm.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 15, rue Antoine Chantin, à Paris 14^e.

Date prévisionnelle d'achat : août 2006.

Lieu et modalité de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : 12 mai 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges paraphé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat :
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Critères de jugement des offres :

- Qualité du matériel proposé (50 %).
- Prix (50 %).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique, qui organisera une visite avec l'ensemble des candidats. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : lessivages de murs, travaux de peinture.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 51, rue Maurice Rippeche, à Paris 14^e.

Date prévisionnelle des travaux : semaines 34-35.

Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges paraphé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat :
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,

- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Critères de jugement des offres :

- Prix (40 %).
- Moyens mis en œuvre sur ce chantier (40 %).
- Réalisations antérieures sur ce type de chantier (20 %).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : remplacements de divers matériel de cuisine, démontage et réinstallation de matériel de cuisine, laverie, création de cloisons et de portes.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 51, rue Maurice Ripoché, 14^e.

Date des travaux :

- Démontage du matériel estimé à une journée, prévu le 10 juillet 2006,
- Réinstallation, semaine 34.

Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges paraphé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat :
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Critères de jugement des offres :

- Qualité du matériel proposé (40 %).
- Prix (40 %).
- Qualité technique de l'entreprise (20 %). (Réalisations passées, moyens mis en œuvre pour ce chantier).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : achat de : pupitres inox, bacs GN 1/1, armoire désinfection couteaux, tôles pâtisseries, poubelles, armoire à balai.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 12/14, rue d'Alésia, à Paris 14^e.

Date prévisionnelle d'achat : août 2006.

Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : 22 mai 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
 - Le cahier des charges paraphé à chaque page ;
 - Références sur des installations similaires ;
 - Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat :
 - qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
 - qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
 - R.I.B.
- Critères de jugement des offres :**
- Qualité du matériel proposé (50 %).
 - Prix (50 %).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : lot : armoires vestiaires.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 130, rue d'Alésia, à Paris 14^e.

Date prévisionnelle des travaux : juillet/août 2006.

Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges paraphé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat :
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Critères de jugement de l'offre :

- Qualité du matériel (50 %).
- Prix (50 %).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Identification de l'organisme qui passe le marché : Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris.

Mode de procédure : marché à procédure adaptée passé sous l'égide des articles 26 dernier alinéa, 28, conformément aux paragraphes II et V.

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Technique — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — 01 45 40 40 01 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Objet du marché : table réfrigérée, lot a. Lave mains, lot b. Cloisonnette, lot c. Tôles pâtisseries, lot d. Rayonnage, lot e.

Lieu d'exécution et de livraison : Cuisine du 130, rue d'Alésia, à Paris 14^e.

Date prévisionnelle des travaux : août 2006.

Lieu et modalités de transmission des candidatures et des offres : par courrier à la Caisse des écoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris, par mél.

Date limite de remise des candidatures et des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Documents à présenter lors de la remise des candidatures et des offres :

- Proposition commerciale avec offre de prix ;
- Le cahier des charges paraphé à chaque page ;
- Références sur des installations similaires ;
- Les déclarations sur l'honneur, dûment datées et signées par le candidat :
- qu'il est en règle avec ses obligations fiscales et sociales relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi ou celles du pays du pouvoir adjudicateur,
- qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324.9, L. 324.10, L. 341.6, L. 125.1 et L. 125.3 du Code du travail,
- R.I.B.

Critères de jugement des offres sur tous les lots :

- Prix (40 %).
- Moyens mis en œuvre sur ce chantier (40 %).
- Réalisations antérieures sur ce type de chantier (20 %).

Informations complémentaires : pour postuler à ce marché veuillez prendre contact avec le Service Technique. Caisse des Ecoles du 14^e — 2, place Ferdinand Brunot, 75014 Paris — M. CHEVALLIER Jean, responsable technique — Téléphone : 01 45 40 40 01 — Télécopie : 01 45 39 61 30 — chevallier.jean.cde14@wanadoo.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : MA17-2006-0006.

Code catégorie d'achat : 82.04 / Travaux d'impression (hors offset) et reprographie.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Mairie du 17^e arrondissement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie du 17^e arrondissement — Direction Générale des Services — Noëlle MARTIN, responsable des marchés — 16/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 — Téléphone : 01 44 69 13 38 — Mél : noelle.martin@paris.fr.

Objet du marché : acquisition et livraison d'enveloppes blanches autocollantes et mecanisables à l'effigie de la Mairie du 17^e arrondissement.

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 17^e arrondissement.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 16 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie du 17^e arrondissement — Bureau 141 — 1^{er} étage — 16/20, rue des Batignolles, 75840 Paris Cedex 17 — Téléphone : 01 44 69 13 38 — Horaires d'ouverture : 9 h 30-12 h / 14 h-16 h 30.

Modalités de remise des offres : la remise des offres se fera uniquement par courrier R.A.R. ou contre récépissé au bureau indiqué ci-dessus (mêmes horaires). L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les candidats, assujettis au C.M.P., doivent fournir à l'appui de leur candidature une attestation sur l'honneur, dûment datée et signée, certifiant qu'ils ont satisfait aux obligations prévues par les articles 45 et 46. Informations complémentaires : Noëlle MARTIN — Téléphone : 01 44 69 13 38 — Mél : noelle.martin@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DGIC-2006-0020.

Code catégorie d'achat : 82.02 / Pré-presse.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction Générale de l'Information et de la Communication.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie de Paris — D.G.I.C. — Marchés Publics — Bureau 12 — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — 01 42 76 69 81 — Mél : marchespublics.dgic@paris.fr.

Objet du marché : réalisation du guide « Elève à Paris ».

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 30 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — D.G.I.C. — Marchés Publics — Bureau 12 — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — 01 42 76 69 81 — mél : marchespublics.dgic@paris.fr.

Modalités de remise des offres : par courrier postal, électronique ou remises sur place à l'adresse suivante : Mairie de Paris — D.G.I.C. — Marchés Publics — Bureau 12 — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Mél : marchespublics.dgic@paris.fr.

Date limite de dépôt des offres : 24 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : critères de sélection des candidats : 1 — Prix forfaitaire ; 2 — Références du rédacteur ; 3 — Qualité des 2 fiches de proposition de mise en page à fournir (maquette).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DMG-2006-0005.

Code catégorie d'achat : 71.74 / Coordination des systèmes de sécurité incendie.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Moyens Généraux.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie de Paris — Direction des Moyens Généraux — Sous-Direction des Implantations Administratives et de la Logistique — Service de Gestion des Prestations Logistiques — Tour Mattéï — 207, rue de Bercy, 75587 Paris Cedex 12.

Objet du marché : désignation d'un mandataire de sécurité incendie et de son suppléant pour l'IGH classé IGHW1 appartenant à la Ville de Paris, Cité administrative, 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Cité administrative, 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction des Moyens Généraux — Service des Affaires Générales — Bureau des Marchés — 207, rue de Bercy, 10^e étage, bureau 1014, 75587 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 71 27 01 19 — Télécopie : 01 71 27 02 72 — Mél : sandrine.frevent@paris.fr.

Modalités de remise des offres : date limite de retrait des dossiers : 28 avril 2006 — Adresse de remise des offres : idem que l'adresse de retrait des dossiers — Les offres peuvent être remises sur place, par courrier ou par télécopie.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : personne à contacter pour un renseignement technique : Mme Patricia DIDION, téléphone : 01 42 76 39 01, mél : patricia.didion@paris.fr ou M. Michel SZCZEPANIAK, téléphone : 01 42 76 22 76, mél : michel.szczepania@paris.fr — Personne à contacter pour un renseignement administratif : Mlle Marianne KHIEN, téléphone : 01 71 27 01 15, mél : marianne.khien@paris.fr — Critères de jugement des offres : 1. Méthodologie 50 %, 2. Prix 30 %, 3. Expérience 20 %. Durée du marché : un an reconductible trois fois — Type de marché : marché à bon de commande — Seuils annuels : minimum : 5 500 € H.T., soit 6 578 € T.T.C. ; maximum : 22 000 € H.T., soit 26 312 € T.T.C. — Visite à prévoir : recommandée mais non obligatoire, contacter Mme Patricia DIDION, téléphone : 01 42 76 39 01 ou M. Michel SZCZEPANIAK, téléphone : 01 42 76 22 76.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DSTI-2006-0004.

Code catégorie d'achat : 78.05 / Formation professionnelle continue.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Systèmes et Technologies de l'Information.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Sous-Direction de l'Administration Générale, Bureau des Ressources Humaines et de la Communication, 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12.

Objet du marché : conception, organisation et animation d'une formation sur le matériel Alcatel destinée à des agents du Bureau des Equipements Téléphoniques (B.E.T.).

Lieu d'exécution ou de livraison : dans les locaux du titulaire.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 2 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h à l'adresse ci-après : Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, Sous-Direction de l'Administration Générale, bureau 309, 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12.

Modalités de remise des offres : les dossiers doivent être remis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception (la date de l'accusé de réception faisant foi de la date d'arrivée de l'offre du candidat), soit par remise au service contre récépissé daté et signé, les jours ouvrés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h à l'adresse ci-après : Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, Sous-Direction de l'Administration Générale, Bureau 309, 227, rue de Bercy, 75570 Paris Cedex 12.

Date limite de dépôt des offres : 19 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : le choix de l'offre effectué par l'administration sera établi selon les critères suivants : le prix (50 %) ; la valeur technique et pédagogique de la formation (50 %).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DU-2006-0017.

Code catégorie d'achat : 79.01 / Expertises immobilières et foncières et services.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Objet du marché : marché de prestations de service d'estimation immobilière de locaux commerciaux situés dans l'immeuble 5-7, rue des Beaux-Arts, à Paris 6^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11107 (11^e étage) — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél : sophie.delorme.du@paris.fr / evelyne.bisson.DU@paris.fr.

Modalités de remise des offres : ne seront acceptées que les offres mentionnant les numéro et objet du marché envoyées par plis recommandés ou remises à l'adresse suivante : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — Bureau 11105 — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : l'expertise devra être remise au plus tard le vendredi 9 juin 2006. Les critères de jugement seront les suivants, par ordre d'importance décroissante : critère n° 1 — Offre de prix, appréciée au global et dans sa décomposition (coefficient de pondération : 50 %) ; critère n° 2 — Précision et pertinence de la proposition (coefficient de pondération : 25 %) ; critère n° 3 — Expérience antérieure dans les missions d'expertise du même ordre et adéquation des C.V. des intervenants potentiels avec les prestations à exécuter (coefficient de pondération : 25 %) ; renseignements d'ordre technique : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Action Foncière — Bureau des Opérations Immobilières — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 70 64 (secrétariat) ; renseignements d'ordre administratif : Mairie de Paris — Direction de l'Urbanisme — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — 17, bd Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Bureau 11105 (11^e étage) — Téléphone : 01 42 76 22 74 — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél : francois-regis.perge@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DU-2006-0016.

Code catégorie d'achat : 72.72 / Supports de signalétique interne et externe pour la communication.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de l'Urbanisme.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Sous-Direction du permis de construire et du paysage de la rue — Pôle économique, budgétaire et publicité — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Objet du marché : travaux de fourniture et pose de rondelles métalliques pour le marquage au sol des zones autorisées d'occupation du domaine public viaire par des étalages ou des terrasses.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — D.U. — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — Sophie DELORME — Bureau 11109 — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Modalités de remise des offres : les offres seront remises à l'adresse suivante : Mairie de Paris — D.U. — S.D.A.G. —

B.B.M.C.G. — Marchés — Sophie DELORME — Bureau 11109 — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Mél : sophie.delorme.DU@paris.fr.

Date limite de dépôt des offres : 24 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : renseignements auprès de : Mairie de Paris — D.U. — S.D.A.G. — B.B.M.C.G. — Marchés — François-Régis PERGE — Bureau 11105 — 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 22 74 — Télécopie : 01 42 76 70 50 — Mél : francois-regis.perge@paris.fr. Les critères de sélection des offres sont les suivants : 1) Les capacités du candidat à répondre dans les temps aux commandes de l'administration (coefficient de pondération 40 %) ; 2) La cohérence des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires des quantités élémentaires d'ouvrage (coefficient de pondération 35 %) ; 3) Le niveau des prix unitaires indiqués au bordereau des prix unitaires des quantités élémentaires d'ouvrage (coefficient de pondération 25 %). Le marché est un marché à bons de commande d'un minimum de 8 000 € T.T.C. et un maximum de 32 000 € T.T.C. Il est passé pour un an non reconductible.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DLH-2006-0010.

Code catégorie d'achat : 96.07 / Travaux sur domaine intercalaire.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Logement et de l'Habitat.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Sous-Direction de la Politique du Logement — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés — B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Objet du marché : réfection d'une verrière comprenant essentiellement des travaux de menuiserie mais aussi de la démolition, du gros œuvre, de la serrurerie et de la peinture.

Lieu d'exécution ou de livraison : 21, avenue du Maine, 75015 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 9 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : les dossiers de consultation peuvent être retirés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, les jours ouvrés à l'adresse suivante : Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : les plis doivent être remis de la main à la main contre récépissé de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, les jours ouvrés à l'adresse suivante : Direction du Logement et de l'Habitat — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à : Direction du Logement et de l'Habitat — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris. Renseignements administratifs : Mlle SOURZAT — Téléphone : 01 42 76 22 53 ou Mme de VACHON — Téléphone : 01 42 76 28 39 — Renseignements techniques : M. MICHEL — Téléphone : 01 42 76 25 65 ou M. ZERRIAHEN — Téléphone : 01 42 76 25 65 — Télécopie : 01 42 76 24 11.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DLH-2006-0011.

Code catégorie d'achat : 71.01 / Maîtrise d'œuvre (hors services de maîtrise d'œuvre pour les projets urbains).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Logement et de l'Habitat.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service d'Administration d'Immeubles — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Objet du marché : mission d'étude de structures concernant les travaux de démolition et de confortation des bâtiments conservés (conception et suivi des travaux) et l'étude de faisabilité de la réhabilitation de l'hôtel Matagon (coût et nature des travaux de structure).

Lieu d'exécution ou de livraison : 15, passage Ramey / 75, 77, 77 bis, rue Marcadet, 75018 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 9 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, les jours ouvrés à l'adresse suivante : Direction du Logement et de l'Habitat — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés — B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 22 53 ou 28 39.

Modalités de remise des offres : les plis doivent être remis de la main à la main contre récépissé ou envoyés en recommandé avec accusé de réception ou par tout moyen permettant de prouver la date certaine de remise des offres à l'adresse indiquée ci-dessus, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 les jours ouvrés.

Date limite de dépôt des offres : 20 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements administratifs : Mlle SOURZAT (01 42 76 22 53) ou Mme de VACHON (01 42 76 28 39) — Renseignements d'ordre technique ou visites sur site : M. HARENT (01 42 76 39 06) ou M. COURTINE (01 42 76 39 45).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DLH-2006-0012.

Code catégorie d'achat : 69.01 / gardiennage et télésurveillance.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Logement et de l'Habitat.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Sous-Direction de la Politique du Logement — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés — B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Objet du marché : surveillance d'une propriété communale, ancien centre de vacances — Rondes de surveillance et surveillance statique.

Lieu d'exécution ou de livraison : Manoir de Pontplaincoat, 29630 Plougasnou.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : les dossiers de consultation peuvent être retirés de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, les jours ouvrés à l'adresse suivante : Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : les plis doivent être remis de la main à la main contre récépissé de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, les jours ouvrés à l'adresse suivante : Direction du Logement et de l'Habitat — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 18 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à : Direction du Logement et de l'Habitat — Service d'Administration d'Immeubles — Cellule Marchés B. 5106 — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Renseignements administratifs : Mlle SOURZAT — Téléphone : 01 42 76 22 53 ou Mme de VACHON — Téléphone : 01 42 76 28 39 — Renseignements techniques : M. DUVAL — Téléphone : 01 42 76 39 15 ou M. HARENT — Téléphone : 01 42 76 39 06 — Télécopie : 01 42 76 24 11.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0222.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement, 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 53 02 47 00 — Télécopie : 01 43 40 94 38.

Objet du marché : modernisation du faux plafond et de l'éclairage du préau de l'école élémentaire, 5, rue Jean Bouton, 75012 Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire 5, rue Jean Bouton, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement — 212, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Bureau des Marchés de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit transmises par courrier en R.A.R., soit remises directement contre reçu, de façon à parvenir à la même adresse que celle de retrait des dossiers avant les date et heure indiquées au présent avis. Tout dossier transmis par une autre voie sera refusé.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : informations techniques : Section Locale d'Architecture du 12^e arrondissement, 01 53 02 47 00.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0202.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 14^e arrondissement — 2, place Ferdinand Bruno, 75014 Paris — Téléphone : 01 53 90 68 30 — Télécopie : 01 53 90 68 50.

Objet du marché : modernisation des sols de la cuisine et du réfectoire.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole maternelle — 55, rue Maurice Ripoche, 75014 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 10 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 14^e arrondissement — 2, place Ferdinand Bruno, 75014 Paris — Téléphone : 01 53 90 68 30 — Télécopie : 01 53 90 68 50.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste, sous pli recommandé avec accusé de réception, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 14^e arrondissement, 2, place Ferdinand Bruno, 75014 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 26 avril 2006 à 12 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0124.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74 — Mél : thibaut.delvallee@paris.fr.

Objet du marché : mission de coordination S.P.S. de 2^e catégorie — Création de la Maison des associations du 5^e arrondissement.

Lieu d'exécution ou de livraison : 25, rue Linné — 6, rue des Arènes, 75005 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 2 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : auprès de M. DELVALLEE.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0129.

Code catégorie d'achat : 71.74 / Coordination des systèmes de sécurité incendie.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74 — Mél : thibaut.delvallee@paris.fr.

Objet du marché : mission de coordination S.S.I. — Création de la Maison des associations du 5^e arrondissement.

Lieu d'exécution ou de livraison : 25, rue Linné — 6, rue des Arènes, 75005 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 4 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : auprès de M. DELVALLEE.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0121.

Code catégorie d'achat : 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74 — Mél : thibaut.delvallee@paris.fr.

Objet du marché : mission de contrôle technique — Création de la Maison des Associations du 5^e arrondissement.

Lieu d'exécution ou de livraison : 25, rue Linné — 6, rue des Arènes, 75005 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : auprès de M. DELVALLEE.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0086.

Code catégorie d'achat : 71.70 / Services d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (bâtiment/travaux publics).

Identification de l'organisme qui passe le marché : DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74 — Mél : thibaut.delvallee@paris.fr.

Objet du marché : mission de prestations intellectuelles — Modernisation des réseaux d'eau (eau froide et eau chaude sanitaire).

Lieu d'exécution ou de livraison : Ensemble Immobilier Henri IV, 23, rue Clovis, 75005 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 18 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : auprès de M. DELVALLEE.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0218.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. S. LAJOUS.

Objet du marché : mise en conformité de salle de sciences.

Lieu d'exécution ou de livraison : Collège départemental Saint Blaise — 4, rue Galleron, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement avant le 21 avril 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour les informations techniques contacter M. Pierre CHOUARD.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0231.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement — 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris — Téléphone : 01 53 27 69 69 — Télécopie : 01 43 48 67 81 — P.R.M. : M. S. LAJOUS.

Objet du marché : modernisation de la laverie.

Lieu d'exécution ou de livraison : Collège départemental Jean-Baptiste Clément — 26, rue Henri Chevreau, 75020 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement, 154, rue des Pyrénées, 75020 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 20^e arrondissement avant le 28 avril 2006 à 12 h. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : pour les informations techniques contacter M. Christian PEUZIAT.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0236.

Code catégorie d'achat : 71.78 / Diagnostics techniques liés à la maîtrise d'ouvrage du bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Agence d'Etude d'Architecture, 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12 — Téléphone : 01 43 47 83 18.

Objet du marché : marché de prestations intellectuelles selon la procédure adaptée ouverte pour les études techniques du bâti existant C (sondage fondations, structures et recherche d'amiante et de plomb) avant travaux de reconstruction et de construction pour la création d'un pôle de formation aux métiers de la logistique et des transports au Centre Educatif de Formation Professionnel d'Alembert.

Lieu d'exécution ou de livraison : Centre Educatif de Formation Professionnel d'Alembert ; 150, route Nationale n° 34, 77144 Montevrain.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 5 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction du Patrimoine et de l'Architecture, 98, quai de la Rapée, rez-de-chaussée, 75570 Paris Cedex 12 — Bureau 604, 6^e étage, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé avant le 24 avril 2006 à 12 h à l'AEA, bureau 604, 6^e étage de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, 98, quai de la Rapée, 75570 Paris Cedex 12.

Date limite de dépôt des offres : 24 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : la S.H.O. concernée du bâtiment est de 350 m². L'étude porte sur 5 éléments de mission : sondage de sols, reconnaissance des fondations, des structures, diagnostics amiante et plomb, avis sur étude préliminaire. Les soumissionnaires devront présenter leur offre conformément au Règlement de Consultation en y joignant en particulier leurs références professionnelles et tous documents permettant de juger de leur aptitude à réaliser la prestation demandée. Des informations peuvent être demandées à Mme Corinne ASSELIN au 01 43 47 83 18. Le candidat, se présentant seul ou en groupement, devra présenter des compétences en matière de sondage de sols, de reconnaissance des fondations, des structures et de diagnostic amiante et de plomb.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Nature et type de marché : travaux — exécution.

Procédure : marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie : Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

Objet du marché : accessibilité handicapés des sanitaires. Les travaux prévoient la reconstruction de l'ensemble des sanitaires des deux écoles à tous les niveaux afin de permettre leur mise aux normes vis-à-vis de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Allotissement :

- Lot n° 1 : maçonnerie ;
- Lot n° 2 : plomberie (Mandataire) ;
- Lot n° 3 : électricité ;
- Lot n° 4 : menuiserie ;
- Lot n° 5 : peinture.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecoles élémentaires — 14, rue Mathis et 132, rue d'Aubervilliers, 75019 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux : 10 juillet 2006.

Durée des travaux : 1 (un) mois.

Adresse de retrait des dossiers : Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Critères de jugement des offres :

- la valeur technique de l'offre (pondération 55 %) ;
- le prix (pondération 45 %).

Date limite de dépôt des offres : vendredi 5 mai 2006 à 16 h.

Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique : Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — M. Régis PETIJEAN ou M. Jean-Louis GILTE — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0232.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — M. Sylvain MONTESINOS.

Objet du marché : mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier relative à la restauration des façades rue Caffarelli et rue Perrée.

Lieu d'exécution ou de livraison : Mairie du 3^e arrondissement — 2, rue Eugène Spüller, 75003 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 2 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 24 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : marché en trois tranches de 5 mois chacune : tranche ferme : phases de conception ; tranches conditionnelles 1 et 2 : phase de réalisation. Mission de 3^e catégorie avec risques particuliers. Les conditions de jugement des offres sont définies à l'article 4.1 du Règlement de Consultation (valeur technique 65 % — prix 35 %). Les conditions de présentation des dossiers des candidats sont définies à l'article 3 du Règlement de Consultation. Le programme des travaux comprend la restauration de la façade en pierre de taille de la rue Caffarelli et de la rue Perrée ; la réfection des recouvrements en zinc des ouvrages (bandeaux, lucarnes, etc.) et la mise en jeu des menuiseries des façades à traiter et leur mise en peinture.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0230.

Code catégorie d'achat : 98.01 / Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et rénovation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — Mme Dominique BOULLE.

Objet du marché : divers travaux de modernisation.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 22, rue de l'Ave Maria, 75004 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 5 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 24 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : le présent marché, divisé en 6 lots techniques (maçonnerie, plomberie, menuiserie, électricité, faux plafonds, peinture), est un marché unique. Les travaux ont pour objet la création de vestiaires, le réaménagement des locaux du personnel de service et du local de sport, le remplacement du faux plafond et des luminaires du préau et l'agrandissement de la réserve alimentaire de l'école. Critère 1 : 65 % — La valeur technique de l'offre jugée à travers le mémoire justificatif et le C.D.P.G.F. (le contenu de ces deux éléments est détaillé à l'article 4.1 du Règlement de Consultation). Critère 2 : 35 % — Le prix. Délai des travaux : 2 mois.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0237.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — M. Bertrand LERICOLAIS, chef de la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — Téléphone : 01 40 72 17 50 — Télécopie : 01 40 72 17 80.

Objet du marché : dans le cadre de l'opération de rénovation des locaux du personnel au sous-sol du musée : installation et location de bâtiments provisoires.

Lieu d'exécution ou de livraison : Musée Galliéra — 10, avenue Pierre 1^{er} de Serbie, 75016 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement — Bureau des marchés — Mairie du 16^e arrondissement — 71, avenue Henri Martin, 75016 Paris — 3^e étage, escalier C.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement avant la date limite de remise des offres définie ci-après. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 3 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements techniques : M. PERRET.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0241.

Code catégorie d'achat : 98.01 / Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et rénovation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — Mme Dominique BOULLE.

Objet du marché : création de bacs à graisse.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole élémentaire — 22, rue de l'Ave Maria, 75004 Paris / Ecole polyvalente — 10, rue des Hospitalières Saint-Gervais, 75004 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 24 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : marché unique, lot unique. Critère 1 : 65 % — La valeur technique de l'offre jugée à travers le mémoire justificatif et le C.D.P.G.F. (le contenu de ces deux éléments est détaillé à l'article 4.1 du Règlement de Consultation). Critère 2 : 35 % — Le prix. Délai des travaux : 2 mois.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0229.

Code catégorie d'achat : 98.01 / Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction et rénovation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — Mme Dominique BOULLE.

Objet du marché : protection du mur du réfectoire et kitchenette.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecole maternelle — 12, place des Vosges, 75004 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — Bureau des Marchés — 9, rue de la Perle, 75003 Paris de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h), de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements avant la date indiquée dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 24 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : le présent marché, divisé en 3 lots techniques (maçonnerie, plomberie, peinture — revêtement de sol), est un marché unique. Les travaux concernent la réfection des murs du restaurant par la pose de carrelage et le remplacement de la kitchenette. Critère 1 : 65 % — La valeur technique de l'offre jugée à travers le mémoire justificatif et le C.D.P.G.F. (le contenu de ces deux éléments est détaillé à l'article 4.1 du Règlement de Consultation). Critère 2 : 35 % — Le prix. Délai des travaux : 2 mois.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Référence de l'avis : STREA-2006-0013

Nature et type de marché : travaux — exécution.

Procédure : marché à procédure adaptée ouverte (en application de l'article 28 du Code des marchés publics).

Identification de l'organisme qui passe le marché :
DEPARTEMENT DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques, télécopie : Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

Objet du marché : mise en peinture de salles de classe et restructuration de sanitaires. Les travaux envisagés prévoient, dans le bâtiment construit en 1953, la réfection des peintures de 5 salles de classes et la création de sanitaires et de réserves aux 1^{er} et 2^e étages.

Allotissement :

- Lot n° 1 : maçonnerie ;
- Lot n° 2 : plomberie ;
- Lot n° 3 : électricité ;
- Lot n° 4 : menuiserie ;
- Lot n° 5 : peinture (Mandataire).

Lieu d'exécution ou de livraison : Collège départemental Claude Chappe — 9, rue des Alouettes, 75019 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations ou de commencement des travaux : 10 juillet 2006.

Durée des travaux : 45 (quarante-cinq) jours.

Adresse de retrait des dossiers : Direction du Patrimoine et de l'Architecture — Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Horaires : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement avant les date et heure indiquées dans le présent avis. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Critères de jugement des offres :

- la valeur technique de l'offre (pondération 55 %) ;
- le prix (pondération 45 %).

Date limite de dépôt des offres : mercredi 10 mai 2006 à 16 h.

Adresse d'obtention des renseignements d'ordre administratif et technique : Section Locale d'Architecture du 19^e arrondissement — M. Xavier CLAUDE ou M. Philippe VAUDE — 51, avenue Simon Bolivar, 75019 Paris — Téléphone : 01 40 40 26 00 — Télécopie : 01 42 08 26 60.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0112.

Code catégorie d'achat : 71.78 / Diagnostics techniques liés à la maîtrise d'ouvrage du bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché :
DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74 — Mél : thibaut.delvallee@paris.fr.

Objet du marché : mission de diagnostic technique — Détermination de la résistance au feu de divers planchers et murs.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ensemble Immobilier Henri IV, 23, rue Clovis, 75005 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 19 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : auprès de M. DELVALLEE.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0070.

Code catégorie d'achat : 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché :
DEPARTEMENT — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74 — Mél : thibaut.delvallee@paris.fr.

Objet du marché : mission de contrôle technique — Restauration de l'escalier des grands hommes.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ensemble Immobilier Henri IV, 23, rue Clovis, 75005 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements — 15, rue du Regard — 112, rue de Rennes, 75006 Paris — Téléphone : 01 53 63 30 50 — Télécopie : 01 45 44 81 74.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements avant les date et heure indiquées dans le présent avis.

Date limite de dépôt des offres : 2 mai 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : auprès de M. DELVALLEE.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0246.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du

15^e arrondissement — 31, rue Péclet, 75015 Paris — Téléphone : 01 55 76 76 50 — Télécopie : 01 55 76 76 54.

Objet du marché : création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite dans cinq établissements scolaires du 15^e arrondissement.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ecoles : 102, rue d'Alleray — 3, bd des Frères Voisin — 40, rue des Morillons — 72, rue Gutenberg — 3, rue Jongking, 75015 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 5 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement — 31, rue Péclet, 75015 Paris — Téléphone : 01 55 76 76 50 — Télécopie : 01 55 76 76 54.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement avant la date limite de remise des offres indiquée au présent avis. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : renseignements complémentaires : M. DURAND ou M. BRONNEC — Téléphone : 01 55 76 76 50.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0247.

Code catégorie d'achat : 98.02 / Travaux d'entretien et de préservation des équipements publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement — 31, rue Péclet, 75015 Paris — Téléphone : 01 55 76 76 50 — Télécopie : 01 55 76 76 54.

Objet du marché : remplacement et mise aux normes de 13 blocs-porte métalliques (Serrurerie Acier).

Lieu d'exécution ou de livraison : Groupe Scolaire Dupleix — Cardinal Amette 3 — 5, place du Cardinal Amette, 75015 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 5 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement — 31, rue Péclet, 75015 Paris — Téléphone : 01 55 76 76 50 — Télécopie : 01 55 76 76 54.

Modalités de remise des offres : les offres devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé de façon à parvenir à la Section Locale d'Architecture du 15^e arrondissement avant la date limite de remise des offres indiquée au présent avis. L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 12 h.

Informations complémentaires : les informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de M. GROSJEAN — Téléphone : 01 55 76 76 50.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DVD-2006-0019.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Opérations d'Urbanisme — 295, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 49 28 39 70.

Objet du marché : mission d'études relative à la mission de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers pour les aménagements de voirie de la Porte d'Aubervilliers, à Paris 19^e. L'opération est classée en 1^{re} catégorie conformément à l'article R. 238.8 du Code du travail.

Lieu d'exécution ou de livraison : 295, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 4 septembre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Opérations d'Urbanisme — 295, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Modalités de remise des offres : les candidats auront à produire un dossier complet, rédigé en français, comprenant les pièces demandées, dûment datées et signées par une personne habilitée à engager la société et revêtue du cachet de l'entreprise. Le dossier comprendra la lettre de candidature, la déclaration du candidat, la déclaration sur l'honneur récapitulative de l'ensemble des déclarations exigées, un dossier de présentation des compétences, un acte d'engagement et ses annexes, le C.C.A.P., la décomposition du prix forfaitaire et décomposition temps passé/taux horaires, le programme de l'étude, un mémoire qui a pour objet de mettre en évidence les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre à disposition pour la réalisation de cette mission en soulignant leur qualité.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les espaces publics et aménagements, objet de la présente mission, sont décomposés en 3 ouvrages (Les aménagements de court terme — réalisation 2008 ; les aménagements définitifs de moyen terme — réalisation 2009-2010 et les aménagements définitifs de long terme — réalisation 2010-2011). Les détails de ces ouvrages sont explicités dans le Règlement de la Consultation. La mission est décomposée en 3 tranches, une tranche ferme et deux tranches conditionnelles dont la durée indicative est respectivement de 22 mois, 15 mois et de 24 mois.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DVD-2006-0009.

Code catégorie d'achat : 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Opérations d'Urbanisme — 295, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 49 28 39 70.

Objet du marché : mission d'études pour l'élaboration des dossiers d'enquête publique et d'étude d'impact, ainsi que des documents de présentation relatifs aux aménagements de voirie de la Porte d'Aubervilliers, à Paris 19^e.

Lieu d'exécution ou de livraison : 295, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
2 janvier 2007.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Opérations d'Urbanisme — 295, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Modalités de remise des offres : les candidats auront à produire un dossier complet, rédigé en français, comprenant les pièces demandées, dûment datées et signées par une personne habilitée à engager la société et revêtue du cachet de l'entreprise. Le dossier comprendra la lettre de candidature, la déclaration du candidat, la déclaration sur l'honneur récapitulative de l'ensemble des déclarations exigées, un dossier de présentation des compétences, un acte d'engagement et ses annexes, le C.C.A.P., la décomposition du prix forfaitaire et décomposition temps passé/taux horaires, le programme de l'étude, un mémoire qui a pour objet de mettre en évidence les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre à disposition pour la réalisation de cette mission en soulignant leur qualité.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les espaces publics et aménagements, objet de la présente mission, sont décomposés en 3 ouvrages (Les aménagements de court terme — réalisation 2008 ; les aménagements définitifs de moyen terme — réalisation 2009-2010 ; les aménagements définitifs de long terme — réalisation 2010-2011) ; les détails de ces ouvrages sont explicités dans le Règlement de la Consultation. La mission d'assistance comprend la conception et l'élaboration des dossiers et documents suivants : Dossier d'enquête publique, d'étude d'impact ainsi que les documents de présentation (panneaux et fichier POWERPOINT). Le délai d'exécution de la mission est fixé à deux mois pour la durée de la prestation.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DVD-2006-0008.

Code catégorie d'achat : 71.76 / Prestations intellectuelles diverses liées aux opérations de travaux publics et de bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Opérations d'Urbanisme — 295, avenue Daumesnil, 75012 Paris — Téléphone : 01 49 28 39 70.

Objet du marché : mission d'études de contrôle technique pour les Aménagements de voirie de la Porte d'Aubervilliers, à Paris 19^e. Cette mission est exclusive de toute mission de maîtrise d'œuvre relative à l'opération.

Lieu d'exécution ou de livraison : 295, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
4 septembre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Aménagements et des Grands Projets — Agence de Conduite d'Opérations — Opérations d'Urbanisme — 295, avenue Daumesnil, 75012 Paris.

Modalités de remise des offres : les candidats auront à produire un dossier complet, rédigé en français, comprenant les pièces demandées, dûment datées et signées par une personne habilitée à engager la société et revêtue du

cachet de l'entreprise. Le dossier comprendra la lettre de candidature, la déclaration du candidat, la déclaration sur l'honneur récapitulative de l'ensemble des déclarations exigées, un dossier de présentation des compétences, un acte d'engagement et ses annexes, le C.C.A.P., la décomposition du prix forfaitaire et décomposition temps passé/taux horaires, le programme de l'étude, un mémoire qui a pour objet de mettre en évidence les moyens humains et matériels que le candidat propose de mettre à disposition pour la réalisation de cette mission en soulignant leur qualité.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les espaces publics et aménagements, objet de la présente mission, sont décomposés en 3 ouvrages (Les aménagements de court terme — réalisation 2008 ; les aménagements définitifs de moyen terme — réalisation 2009-2010 ; et les aménagements définitifs de long terme — réalisation 2010-2011). Les détails de ces ouvrages sont explicités dans le Règlement de la Consultation. La mission comprend la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables, la sécurité des personnes dans les constructions, la solidité des ouvrages dans le cas d'une intervention sur existant, et la stabilité des avoisinants. Le marché est décomposé en trois tranches, une tranche ferme et deux tranches conditionnelles d'une durée respective de 25 mois, 25 mois et 37 mois.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DVD-2006-0017.

Code catégorie d'achat : 81.02 / Maintenance des camions et des véhicules utilitaires non spécialisés.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service des Canaux — Circonscription de l'Ourcq touristique — 6, avenue Gallieni, 77100 Meaux — Téléphone : 01 60 09 95 00 — Télécopie : 01 60 09 95 01.

Objet du marché : prestations d'entretien des véhicules légers du Service des Canaux : mécanique, électrique et carrosserie.

Lieu d'exécution ou de livraison : réseau fluvial à petit gabarit.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux :
1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction de la Voirie et des Déplacements — Service des Canaux — 6, quai de la Seine, 75019 Paris — Téléphone : 01 44 89 14 14 — Télécopie : 01 40 36 73 58.

Modalités de remise des offres : les offres seront remises, soit directement au Service des Canaux — 6, quai de la Seine, 75019 Paris de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, soit transmises par courrier et réceptionnées avant les date et heure limites.

Date limite de dépôt des offres : 12 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : s'adresser à Mme LANDWERLIN — Circonscription de l'Ourcq touristique — 6, avenue Gallieni, 77100 Meaux — Téléphone : 01 60 09 95 00 — Télécopie : 01 60 09 95 01.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DVD-2006-0021.

Code catégorie d'achat : 71.75 / Coordination pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Voirie et des Déplacements.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service des Canaux, Subdivision du canal Saint-Martin — 5, quai de la Loire, 75019 Paris — Téléphone : 01 44 89 15 15 — Télécopie : 01 40 38 17 83.

Objet du marché : mission de coordination relative à la prévention, la sécurité et la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers dans le cadre de la réhabilitation du pont levant et de la passerelle de la rue de Crimée.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris (19^e).

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 juillet 2006.

Adresse de retrait des dossiers : les dossiers de consultation des entreprises sont disponibles au Service des Canaux — 6, quai de Seine, 75019 Paris — Téléphone : 01 44 89 14 14 — Télécopie : 01 40 36 73 58 ou transmis par courrier.

Modalités de remise des offres : les offres seront remises, soit directement au Service des Canaux — 6, quai de la Seine, 75019 Paris de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, soit transmises par courrier et réceptionnées avant la date limite à 16 h.

Date limite de dépôt des offres : 12 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : s'adresser à M. Eric PONS — Subdivision du Canal Saint-Martin — 5, quai de la Loire, 75019 Paris — Téléphone : 01 44 89 15 15 — Télécopie : 01 40 38 17 83.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPE-2006-0056.

Code catégorie d'achat : 81.26 / Maintenance des installations de génie climatique.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section des Locaux — 66, rue de Meaux, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 72 54 00 — Télécopie : 01 42 38 15 48.

Objet du marché : maintenance préventive et corrective des installations d'extraction des gaz brûlés, des fumées de soudure, des vapeurs de peinture, d'aspiration des copeaux de bois et des poussières de ponçage carrosserie dans les garages et sur les sites de la Direction de la Protection de l'Environnement.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris et proche banlieue.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : la même que celle du service acheteur. Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront, soit être remises contre récépissé à l'adresse de retrait, soit être envoyées par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse de retrait. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou messagerie ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : avant de procéder à l'attribution du marché, la personne publique se réserve le droit d'engager des négociations avec le ou les candidats (3 au maximum) qui auront proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres définis au Règlement de Consultation.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPE-2006-0057.

Code catégorie d'achat : 71.01 / Maîtrise d'œuvre (hors services de maîtrise d'œuvre pour les projets urbains).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section des Locaux — 66, rue de Meaux, 75019 Paris — Téléphone : 01 53 72 54 00 — Télécopie : 01 42 38 15 48.

Objet du marché : établissement d'un diagnostic en vue de la protection du garage Bruneseau, contre les risques d'inondation suite à une crue centennale.

Lieu d'exécution ou de livraison : garage sis 39, rue Bruneseau, 75013 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 6 juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : la même que celle du service acheteur. Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h et le vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Modalités de remise des offres : les offres devront, soit être remises à l'adresse de retrait contre récépissé, soit être envoyées par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse de retrait. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou messagerie ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 26 avril 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : avant de procéder à l'attribution du marché, la personne publique se réserve le droit d'engager des négociations avec le ou les candidats (3 au maximum) qui auront proposé les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement des offres définis au Règlement de Consultation.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : STREA-2006-0015.

Code catégorie d'achat : 35.01 / Equipements mécaniques, hydrauliques et pneumatiques pour les ateliers Propreté et Eau.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section de l'Assainissement de Paris — Division Gestion des Flux — 1 bis, place Mazas, 75012 Paris.

Objet du marché : achat d'une étuve de séchage 300 degrés Celsius de dimension 834*702*645.

Lieu d'exécution ou de livraison : 17, rue Delesseux, 75019 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 24 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : auprès de M. GAILLOT au 01 44 75 21 75.

Modalités de remise des offres : par télécopie au 01 44 75 21 99.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 16 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : STREA-2006-0014.

Code catégorie d'achat : 35.01 / Equipements mécaniques, hydrauliques et pneumatiques pour les ateliers Propreté et Eau.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section de l'Assainissement de Paris — Division Gestion des Flux — 1 bis, place Mazas, 75012 Paris.

Objet du marché : achat de 15 platines de consignation pour robinet hydraulique, ainsi que deux bandeaux pour clef du type Serv Trayvou.

Lieu d'exécution ou de livraison : 17, rue Delesseux, 75019 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 24 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : auprès de M. GAILLOT au 01 44 75 21 75.

Modalités de remise des offres : par télécopie au 01 44 75 21 99.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 16 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : STREA-2006-0013.

Code catégorie d'achat : 35.01 / Equipements mécaniques, hydrauliques et pneumatiques pour les ateliers Propreté et Eau.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Protection de l'Environnement.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section de l'Assainissement de Paris — 1 bis, place Mazas, 75012 Paris.

Objet du marché : achat d'une centrale hydraulique embarquée complète avec accessoires et six vérins hydrauliques pour la centrale concernée.

Lieu d'exécution ou de livraison : 17, rue Delesseux, 75019 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 24 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : auprès de M. GAILLOT au 01 44 75 21 75.

Modalités de remise des offres : par télécopie au 01 44 75 21 99.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : visite sur site impérative.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0058.

Code catégorie d'achat : 98.05 / Travaux dans les jardins publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Section Etudes et Travaux n° 1 — 29, rue Leblanc, 75015 Paris.

Objet du marché : construction d'un local polyvalent de 26 m².

Lieu d'exécution ou de livraison : Jardin de l'hôtel Saint Aignan — 14, impasse Berthaud, 75003 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} octobre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Section Etudes et Travaux n° 1 — 29, rue Leblanc, 75015 Paris.

Modalités de remise des offres : à l'adresse indiquée ci-dessus, sous enveloppe cachetée, avec une enveloppe « candidature » et une enveloppe « offre ». L'enveloppe « candidature » comprend les justifications à produire : lettre de candidature (D.C.4) déclaration du candidat (D.C.5), déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Date limite de dépôt des offres : 9 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : le local, sur un niveau, comprend un espace de surveillance, des toilettes, un espace de stockage. Il est à réaliser en totalité, maçonnerie de parpaing béton, charpente bois, couverture en tuiles, réseau électriques, installation de plomberie, mobiliers.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0059.

Code catégorie d'achat : 98.05 / Travaux dans les jardins publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Section Etudes et Travaux n° 1 — 29, rue Leblanc, 75015 Paris.

Objet du marché : aménagement du jardin de l'hôtel Saint Aignan : 1. création d'un réseau d'éclairage ; 2. création d'un réseau d'arrosage.

Lieu d'exécution ou de livraison : 14, impasse Berthaud, 75003 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} octobre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Mairie de Paris — Direction des Parcs, Jardin et Espaces Verts — Section Etudes et Travaux n° 1 — 29, rue Leblanc, 75015 Paris.

Modalités de remise des offres : à l'adresse indiquée ci-dessus, sous enveloppe cachetée, avec une enveloppe « candidature » et une enveloppe « offre ». L'enveloppe candidature comprend les justifications à produire : lettre de candidature (D.C.4), déclaration du candidat (D.C.5), déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, technique et financières du candidat.

Date limite de dépôt des offres : 9 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : le réseau d'éclairage comprenant 16 luminaires ou bornes, est à créer en totalité, y compris branchement sur réseau public. Le réseau d'arrosage comprend environ 90 arroseurs et tuyères sur pelouses et massifs d'arbustes pour une surface irriguée d'environ 3 000 m².

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0061.

Code catégorie d'achat : 98.05 / Travaux dans les jardins publics.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie de Paris, D.P.J.E.V., S.E.T. 1 — 29, rue Leblanc, 75015 Paris.

Objet du marché : aménagement des abords du square de la raffinerie Say, 75013 Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : boulevard V. Auriol, rue Nationale.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : 29, rue Leblanc, 75015 Paris.

Modalités de remise des offres : à l'adresse indiquée ci-dessus, sous enveloppe cachetée avec une enveloppe « candidature » et une enveloppe « offre ». L'enveloppe « candidature » comprend les justificatifs à fournir : D.C.4, D.C.5, déclaration sur l'honneur, renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Date limite de dépôt des offres : 4 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : petits travaux de maçonnerie et de revêtement de sol (asphalte).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPJEV-2006-0062.

Code catégorie d'achat : 20.79 / Matériels d'arrosage.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Exploitation des Jardins — Section Technique — 3, avenue de la Porte d'Auteuil, 75016 Paris.

Objet du marché : fourniture de pièces détachées et de petit matériel d'arrosage automatiques nécessaires aux ateliers et services de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris et proche banlieue.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 2 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Service Exploitation des Jardins — Section Technique — 3, avenue de la Porte d'Auteuil, 75016 Paris.

Modalités de remise des offres : conformément à l'article 57.III du Code des marchés publics, les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité. Ils pourront par conséquent : 1) être transmis sur un support papier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ; 2) être remis sur un support papier au service contre récépissé, les jours ouvrés, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h à l'adresse suivante : Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts — Service d'Exploitation des Jardins — Section Technique — 3, avenue de la Porte d'Auteuil, 75016 Paris.

Date limite de dépôt des offres : 14 avril 2006 à 16 h.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPP-2006-003.

Code catégorie d'achat : 30.03 / Armes.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction Prévention et Protection.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service Protection, Bureau de l'ingénierie sécuritaire — Téléphone : 01 53 20 13 60 — Télécopie : 01 42 81 11 28.

Objet du marché : fourniture et pose de matériels d'alarme anti-intrusion dans des locaux de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 2 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Ville de Paris — Direction de la Prévention et de la Protection — Bureau de l'ingénierie sécuritaire — 10, rue de Clichy, 75009 Paris, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Modalités de remise des offres : les offres, sous enveloppe portant la mention « Ne pas ouvrir » devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception, soit remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 14 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : les informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de simon.singer@paris.fr.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DASES-2006-0022.

Code catégorie d'achat : 78.05 / Formation professionnelle continue.

Identification de l'organisme qui passe le marché : DEPARTEMENT — *Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service des Ressources Humaines — Bureau de la Formation — Isabelle ETIENNE (Bureau 411) — 94/96, quai de la Rapée, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 47 73 76 — Mél : isabelle.etienne@paris.fr.

Objet du marché : formation sur l'exploitation et la lecture des avis d'imposition dans le cadre des dossiers d'aide sociale légale.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} septembre 2006.

Adresse de retrait des dossiers : voir adresse indiquée ci-dessus.

Modalités de remise des offres : par courrier simple, mél, remise les jours ouvrés (mercredis exceptés) à l'adresse indiquée ci-dessus, télécopie au 01 43 47 70 84.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : critères de sélection (ordre décroissant) : 1 — Démarche pédagogique : notée sur 20 avec un coefficient de pondération de 50 % ; 2 — Compréhension de la problématique : notée sur 20 avec un coefficient de pondération de 20 % ; 3 — Coût : noté sur 20 avec un coefficient de pondération de 20 % ; 4 — Références : notées sur 20 avec un coefficient de pondération de 10 %.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DASES-2006-0023.

Code catégorie d'achat : 78.05 / Formation professionnelle continue.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Sous-Direction de l'Administration Générale du Personnel et du Budget — Services des Ressources Humaines — 94-96, quai de la Rapée, 75012 Paris.

Objet du marché : marché alloti composé de 12 lots séparés ayant pour objet la mise à niveau des connaissances scientifiques et techniques du personnel du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris (L.H.V.P.) sur des modes opératoires de laboratoire.

Lieu d'exécution ou de livraison : Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 25 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : L.H.V.P. — 11, rue George Eastman, 75013 Paris — Téléphone : 01 44 97 87 61 — Télécopie : 01 44 97 87 55. Retrait ou envoi des dossiers sur demande préalable du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30.

Modalités de remise des offres : envoi par lettre recommandée avec A.R. à l'adresse de retrait des dossiers.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : personne à contacter pour renseignements complémentaires : M. Michel SOLARI au 01 44 97 87 61. Les entreprises candidates pourront soumissionner pour un ou plusieurs des 12 lots ou pour leur totalité.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DJS-2006-0016.

Code catégorie d'achat : 71.01 / Maîtrise d'œuvre (hors services de maîtrise d'œuvre pour les projets urbains).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Objet du marché : mission de maîtrise d'œuvre relative à la couverture de 2 tennis au Centre Sportif Jules Ladoumègue.

Lieu d'exécution ou de livraison : Place de la Porte de Pantin, 75019 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Jeunesse et des Sports — Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — 4^e étage — bureau 417 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : par courrier ou contre récépissé à : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — 4^e étage —

bureau 417 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris. Documents à présenter avec l'offre : lettre de candidature (imprimé D.C.4), déclaration du candidat (imprimé D.C.5), dossier de références particulièrement dans le domaine de couverture de tennis. Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à M. Jean-Claude ROUSSEAU — Téléphone : 01 42 76 26 20 (questions d'ordre technique) ou Mme Blandine PARIGOT — Téléphone : 01 42 76 70 66 (questions d'ordre administratif).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DJS-2006-0029.

Code catégorie d'achat : 71.01 / Maîtrise d'œuvre (hors services de maîtrise d'œuvre pour les projets urbains).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Objet du marché : mission de maîtrise d'œuvre relative à la couverture d'un roller park.

Lieu d'exécution ou de livraison : Parc de Bercy, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 22 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction de la Jeunesse et des Sports — Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — bureau 417 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris.

Modalités de remise des offres : par courrier ou contre récépissé à : Ville de Paris — Direction de la Jeunesse et des Sports — Service de l'Équipement — Bureau de l'Entretien des Équipements et Service Technique — bureau 417 — 25, boulevard Bourdon, 75004 Paris. Documents à présenter avec l'offre : lettre de candidature (imprimé D.C.4), déclaration du candidat (imprimé D.C.5). Aucun envoi par télécopie ou par voie électronique ne sera accepté.

Date limite de dépôt des offres : 28 avril 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à M. Jean-Claude ROUSSEAU — Téléphone : 01 42 76 26 20 (questions d'ordre technique) ou Mme Blandine PARIGOT — Téléphone : 01 42 76 70 66 (questions d'ordre administratif).

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DAC-2006-0027.

Code catégorie d'achat : 71.71 / Services de géomètres et de levé de plans.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire — Bureau des édifices culturels et historiques — 70, rue des Archives, 75003 Paris.

Objet du marché : Eglise de la Sainte-Trinité (9^e) : marché de relevés des toitures et des façades.

Lieu d'exécution ou de livraison : 3, rue de la Trinité, 75009 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Bureau des Edifices Culturels et Historiques — Bureau 9H du rez-de-chaussée Haut — Hôtel de Montescot, 70, rue des Archives, 75003 Paris, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Modalités de remise des offres : envoi par voie postale ou remises contre récépissé, à la même adresse et aux mêmes heures indiquées ci-dessus. Les envois par mél ou par télécopie ne sont pas acceptés.

Date limite de dépôt des offres : 2 mai 2006 à 16 h.

Informations complémentaires : personnes à contacter : Mme Fanette CLUZAUD — Téléphone : 01 42 76 83 44 ; M. Patrice ROBISSON — Téléphone : 01 42 76 83 25 ; M. Franck METAYER — Téléphone : 01 42 76 83 39.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DASCO-2006-0014.

Code catégorie d'achat : 25.72 / Mobiliers à usage scolaire et périscolaire.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Scolaires.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Direction des Affaires Scolaires — Bureau des centres de loisirs et des séjours — 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 70 49 ou 01 42 76 28 65.

Objet du marché : lot 1 : fabrication et livraison de 30 tables activités primaires, de 50 tables activités maternelles, 100 paires de tréteaux maternelle, 100 paires de tréteaux primaire et 100 plateaux le tout en bois et spécifiques aux espaces natures et découvertes de la Ville de Paris. Lot 2 : fabrication et livraison de 10 armoires penderies et de 30 armoires lingères en bois spécifiques aux espaces natures et découvertes de la Ville de Paris. Lot 3 : fabrication et livraison de 30 malles « anglaises » en bois spécifiques aux espaces natures et découvertes de la Ville de Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Centre d'Assistance Logistique SOGARIS, 94150 Rungis.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 24 avril 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Affaires Scolaires — Bureau des centres de loisirs et des séjours (Bureau 225) — 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04. Sur demande écrite, le dossier peut être faxé ou envoyé par courrier.

Modalités de remise des offres : par courrier adressé à la Direction des Affaires — Bureau des centres de loisirs et des séjours — 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04. Doubler l'envoi original par courrier d'une télécopie au 01 42 76 28 79.

Date limite de dépôt des offres : 14 avril 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : contacter Mme GEISER au 01 42 76 70 49. Les lots sont cumulables.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DASCO-2006-0015.

Code catégorie d'achat : 96.02 / Travaux sur les « espaces natures » des centres de loisirs.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Scolaires.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Direction des Affaires Scolaires — Bureau des centres de loisirs et des séjours — 3, rue de l'Arsenal,

75181 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 42 76 28 65 ou 01 42 76 28 64.

Objet du marché : électrification du centre aéré Saint-Mandé — 1, route de la Tourelle, Bois de Vincennes, 75012 Paris.

Lieu d'exécution ou de livraison : Bois de Vincennes, route de la Tourelle, 75012 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 2 mai 2006.

Adresse de retrait des dossiers : Direction des Affaires Scolaires — Bureau des centres de loisirs et des séjours — Bureau 225 — 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04.

Modalités de remise des offres : par courrier adressé à la Direction des Affaires Scolaires — Bureau des centres de loisirs et des séjours — 3, rue de l'Arsenal, 75181 Paris Cedex 04. L'envoi original par courrier pourra être doublé d'une télécopie au 01 42 76 28 79.

Date limite de dépôt des offres : 21 avril 2006 à 17 h.

Informations complémentaires : pour tout contact, M Philippe FEUILLARDE — Téléphone : 01 42 76 28 64 ou M. Gérard PEZY — Téléphone : 01 49 57 15 17.

Procédures adaptées restreintes

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DGIC-2006-0018.

Code catégorie d'achat : 82.70 / Conception graphique, maquette (communication).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction Générale de l'Information et de la Communication.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Mairie de Paris — D.G.I.C. — Marchés Publics — Bureau 12 — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — 01 42 76 69 81 — Mél : marchespublics.dgic@paris.fr.

Objet du marché : conception et exécution du graphisme de l'édition 2006 de Nuit Blanche.

Lieu d'exécution ou de livraison : Paris 4^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 31 mai 2006.

Documents à présenter lors du dépôt de candidature : Dossiers de consultation : D.C.4, D.C.5, D.C.7 — Dossier de présentation de réalisations de projets similaires — C.V. et références professionnelles du(des) graphiste(s) pressenti(s) pour cette mission.

Modalités de transmission des candidatures : par mél ou postal ou dépôt sur place à l'adresse suivante : Mairie de Paris — D.G.I.C. — Marchés Publics — Bureau 12 — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 69 81 — Mél : marchespublics.dgic@paris.fr.

Date limite de remise des candidatures : 21 avril 2006 à 12 h.

Nombre de candidats qui seront invités à présenter une offre : cinq.

Informations complémentaires : il s'agit d'une procédure restreinte à l'issue de laquelle un maximum de cinq candidats devront présenter un visuel. L'auteur du visuel retenu sera le titulaire du marché et ne percevra aucune indemnité, les quatre autres candidats seront indemnisés à hauteur de 400 € H.T. Concernant les cinq candidats habilités à présenter une offre, une réunion de présentation et de cadrage est prévue le 25 avril 2006. La participation des candidats à cette réunion est obligatoire, à défaut, la soumission d'une offre ne sera pas autorisée. Un cahier des charges sera alors remis pour déterminer les conditions de

l'offre et son contenu. Le dossier de présentation de références similaires devra permettre à la personne publique d'évaluer les capacités du candidat à intégrer dans sa prestation la dimension particulière et les enjeux de l'opération, ainsi que d'adapter sa création à la nature particulière de l'opération Nuit Blanche.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DPA-2006-0234.

Code catégorie d'achat : 71.01 / Maîtrise d'œuvre (hors services de maîtrise d'œuvre pour les projets urbains).

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction du Patrimoine et de l'Architecture.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris — Téléphone : 01 49 96 68 90 — Télécopie : 01 48 87 21 45 — M. Philippe FOURÉ.

Objet du marché : marché de maîtrise d'œuvre loi M.O.P. relatif à la restauration et à l'illumination de la Fontaine Gaillon.

Lieu d'exécution ou de livraison : Fontaine Gaillon — 1, place Gaillon, 75002 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 3 juillet 2006.

Documents à présenter lors du dépôt de candidature : la liste des documents à présenter lors du dépôt des candidatures est renseignée ci-dessous dans le cadre « informations complémentaires ».

Modalités de transmission des candidatures : les candidatures devront être, soit envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, soit remises contre récépissé, sous pli cacheté précisant l'objet du marché et la mention « M.P.A. Candidature, ne pas ouvrir » de façon à parvenir avant 12 h à la date ci-après indiquée, à l'adresse suivante : Mme le Chef de la Section Locale d'Architecture des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissements — 9, rue de la Perle, 75003 Paris. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi par télécopie ou voie électronique ne sera accepté.

Date limite de remise des candidatures : 21 avril 2006 à 12 h.

Nombre de candidats qui seront invités à présenter une offre : le nombre de candidats admis à présenter une offre sera de : 3 minimum, à l'issue de l'analyse des candidatures reçues.

Informations complémentaires : cette fontaine est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. En cas de groupement, une lettre de candidature faisant apparaître les membres du groupement (imprimé D.C.4 ou mentions équivalentes). Chaque membre du groupement candidat précisant sa spécialité ; — La déclaration du candidat (D.C.5 modèle septembre 2005 ou déclarations équivalentes) dûment complétée dans tous ses cadres ; — Des renseignements permettant d'apprécier la capacité professionnelle et technique du candidat : justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce (KBis ou récépissé du dépôt de la déclaration d'un centre de formalités des entreprises pour les entreprises nouvellement créées) ; Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement ainsi que les moyens (matériel et équipement technique) dont celui-ci dispose ; Présentation des principales références, notamment en matière de Monuments Historiques, relatives aux études en cours d'exécution ou exécutées au cours des cinq dernières années, indiquant en particulier la nature et le montant des travaux similaires, le délai de réalisation et maître d'ouvrage ; — Pour les sociétés nouvellement

créées, les candidats devront fournir tous les éléments susceptibles de permettre d'apprécier leurs moyens (en personnel, en matériel) ; — En cas de groupement, chaque membre du groupement devra remettre sous peine de non-conformité les pièces énumérées ci-dessus. Il devra en outre avoir impérativement complété l'imprimé D.C.4, et fourni en un seul exemplaire original, pour l'ensemble du groupement. Date prévisionnelle du début des travaux de cette opération : janvier 2007.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DJS-2006-0028.

Code catégorie d'achat : 35.70 / Machines et équipements pour ateliers du bâtiment.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction de la Jeunesse et des Sports.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Service de l'Équipement — Equipe Mobile.

Objet du marché : achat, livraison, installation et mise en service d'une machine-outil de menuiserie : 1 toupie, avec un arbre fixe ø 50 à déplacement électrique, table et rallonge latérale en fonte, pupitre de commande à hauteur des yeux, puissance du moteur 7,5 CV. Accessoires : entraîneur, chariot à tenonner, un jeu de 2 plateaux porte-outils, jeux d'outils et plaquettes à déterminer. Pose du guide à barrettes existant.

Lieu d'exécution ou de livraison : Ateliers de menuiserie de l'Equipe Mobile — 22, rue André Bréchet, 75017 Paris.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 1^{er} juin 2006.

Documents à présenter lors du dépôt de candidature : documentation technique de la machine et catalogue d'outillage.

Modalités de transmission des candidatures : par télécopie au 01 42 28 76 65, mél à jean-claude.clodic@paris.fr, courrier postal ou déposé sur place à l'adresse suivante : Direction de la Jeunesse et des Sports — Service de l'Équipement — Equipe Mobile — 24, rue André Bréchet, 75017 Paris.

Date limite de remise des candidatures : 28 avril 2006 à 16 h.

Nombre de candidats qui seront invités à présenter une offre : 6 au maximum.

Informations complémentaires : des précisions peuvent être demandées à M. Jean-Claude CLODIC au 01 44 85 42 60.

Procédure : marché passé selon la procédure adaptée.

Référence de l'avis : DAC-2006-0028.

Code catégorie d'achat : 77.10 / Gestion, conservation et restauration des collections d'œuvres d'art.

Identification de l'organisme qui passe le marché : VILLE DE PARIS — *Direction des Affaires Culturelles.*

Nom et adresse du service acheteur, coordonnées téléphoniques et mél : Département de l'art dans la ville — 31, rue des Francs-Bourgeois, 75188 Paris Cedex 04 — Téléphone/Télécopie : 01 56 81 33 05 — 01 43 26 18 51.

Objet du marché : installation de l'œuvre de Felice Varini, Sept droites pour un triangle, sur le site de l'hôpital Lariboisière, rue Ambroise Paré, Paris 10^e. Entretien de l'œuvre pendant la période d'exposition (26 mai au 31 août). Dépose de l'œuvre.

Lieu d'exécution ou de livraison : Hôpital Lariboisière — 2, rue Ambroise Paré, Paris 10^e.

Date prévisionnelle de début des prestations / des travaux : 15 mai 2006.

Documents à présenter lors du dépôt de candidature : lettre de candidature (en cas de groupement utiliser de préférence le formulaire D.C.4 — note de présentation de l'entreprise / du candidat — références des réalisations comparables — C.V. des intervenants présentés).

Modalités de transmission des candidatures : par voie postale ou remise contre récépissé — 31, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris, Bureau 210.

Date limite de remise des candidatures : 10 avril 2006 à 16 h.

Nombre de candidats qui seront invités à présenter une offre : 5.

Informations complémentaires : affaire suivie par : Nathalie VIOT — Téléphone : 01 56 81 33 06 — Télécopie : 01 43 26 18 51 — Mél : nathalie.viot@paris.fr ; Rebecca PINHEIRO — Téléphone : 01 56 81 33 07 — Télécopie : 01 43 26 18 51 — Mél : rebecca.pinheiro@paris.fr — 15, rue de l'École de Médecine, 75006 Paris.

—————
DIRECTION DE L'URBANISME
—————

Avis aux constructeurs relatif au respect du délai d'instruction des déclarations de travaux

L'attention des constructeurs est particulièrement appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur déclaration de travaux — 1 mois ou 2 mois selon les cas — avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, même lorsqu'il existe une présomption de conformité du projet aux règles d'urbanisme, il n'est pas possible de préjuger de façon certaine la décision administrative tant que tous les éléments de l'instruction n'ont pas été recueillis et notamment l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales dans les mêmes conditions que celles prévues par la réglementation du permis de construire.

—————
Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

—————

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations de travaux, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture de deux concours pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité menuisier.

1°) Un concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité menuisier sera ouvert pour 1 poste à partir du 16 octobre 2006.

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou justifier de 5 années de pratique professionnelle dans la spécialité.

2°) Un concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité menuisier sera ouvert pour 1 poste à partir du 16 octobre 2006.

Il est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s de l'Etat, des collectivités territoriales ou des établissements publics qui en dépendent, comptant, au 1^{er} janvier 2006, au moins une année de services civils effectifs.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 5 juin au 6 juillet 2006 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr. Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5,

libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 6 juillet 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H). — Rappel.

Un concours professionnel pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) sera ouvert pour 60 postes à partir du 11 septembre 2006.

Peuvent faire acte de candidature, les adjoints administratifs des bibliothèques, adjoints administratifs ou agents administratifs de la Ville de Paris affectés dans les bibliothèques.

Les dossiers d'inscription pourront être retirés, du 18 avril 2006 au 31 mai 2006 inclus, à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des personnels administratifs et techniques — Pièce 233 — Téléphone 01 42 76 56 36 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux délivrés par la Ville de Paris.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 9 juin 2006 inclus — 16 h.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés sur place après le 9 juin 2006 à 16 h, ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 9 juin 2006 (tarif en vigueur, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris pour 4 postes de généralistes. — Rappel.

Un concours sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des médecins du Département de Paris (F/H) s'ouvrira à partir du 25 septembre 2006 à Paris pour 4 postes de généralistes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre de médecin délivré par l'un des Etats membres de la Communauté européenne ou l'un des Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen et visé à l'article L. 4131-1 du Code de la santé publique.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr, rubrique « recrutement et concours » ou sur www.recrutement.paris.fr du 15 mai au 15 juin 2006 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 15 mai au 15 juin 2006 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 1,98 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés, expédiés par voie postale ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 15 juin 2006 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE